

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 30 janvier 2003, à 19 h 30
Club de Golf Le Versant Inc.
2075, Côte Terrebonne
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 JANVIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Pauline Mongeon	7
M. Daniel Morissette	11
M. Richard Bernaquez	23
Mme Chantal Tremblay	37
M. Martin Thivierge	41
Mme Manon Fortin	47
M. Daniel Morissette	52
M. François Valiquette	57
M. Marco Turcot	71
M. Bruno Cloutier	86
M. Mario Desrosiers	91
M. Marc-André Bernier	102
Me François Valiquette	104
M. Christian Lemieux	108
Mme Diane Lacerte	115
M. François Gemme	127
M. Richard Henri	133
M. Richard Bernaquez	145
M. Karel Ménard	154

SÉANCE DU 30 JANVIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, nous allons commencer. Suite de la première partie de l'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord.

10

Avant de débiter cette séance, la Commission fait une mise au point sur le déroulement de ces travaux, à la suite des événements d'hier soir.

Par souci d'équité pour tous, la Commission considère nécessaire que la parole soit donnée aux personnes qui se sont déplacées pour assister aux séances.

15

La Commission ne permettra pas à des gens non présents de mobiliser les périodes de questions. La Commission n'interdit pas la représentation d'une personne qui est présente et qui est inscrite au registre par une autre personne.

20

En ce qui a trait aux règles à suivre, la Commission tient à prévenir qu'elle ne tolérera pas que des personnes interviennent devant elle sans y être invitées.

Au cours des prochaines séances, la Commission tient à ce que les questions soient au nombre de deux (2).

25

La Commission a décidé de laisser le registre fermé pour l'instant, afin de permettre aux personnes présentes et déjà inscrites de venir poser leurs deux (2) questions.

30

Le registre est strictement un outil que les commissions se donnent pour assurer le bon déroulement des travaux. Les commissions en ont l'entière responsabilité et en assurent pleinement la gestion.

La Commission vous annonce qu'elle siégera encore deux (2) séances, en plus de celle de ce soir. La première partie de l'audience prendra donc fin après neuf (9) séances, demain soir.

35 Je rappelle que la Commission tiendra la deuxième partie de l'audience à compter du trois
(3) mars à la salle communautaire de Charlemagne. L'annonce des changements concernant le
lieu, les dates sera fait ultérieurement par voie de communiqué, d'avis publics ainsi que sur le site
Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

40 Je vais donc commencer l'appel du registre dans quelques instants, et j'appellerai encore
une fois les gens, les personnes inscrites depuis lundi soir.

45 Finalement, la Commission rappelle que deux (2) spécialistes sont disponibles en début de
soirée, par téléphone, et ce pour répondre aux questions relatives aux nuisances susceptibles de
se produire avec les goélands ainsi que les impacts sur la santé animale.

Toutefois, on m'informe que pour le moment il y a un problème au niveau de la ligne
téléphonique, alors au fur et à mesure, des techniciens sont en route mais dès que le problème sera
réglé, je vous en ferai part.

50 Avant d'appeler la première personne sur la liste, je veux demander au ministère de
l'Environnement si les informations sur le plan d'eau au Nord du site, vous avez recueilli ces
informations, est-ce que vous êtes prêts à nous les déposer?

55 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Madame la Présidente. Madame Marie-Josée Gauthier va déposer ça.

60 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et, c'est déjà fait ou ça va être fait dans les prochaines minutes?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

65 Vous avez dit *déposer*, je pensais que je donnais l'information; je n'avais pas de documents
à déposer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

70 Ah! Vous donnez une information.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

75 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons. Allez-y.

80 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Donc, finalement c'est une ancienne sablière qui a été exploitée dans les années soixante-dix ('70), en fait pour faire le fond de la route de la 640.

85 Un coup que les sablières, souvent, après exploitation... Et surtout dans cette zone-là on a vu un secteur boisé, c'est une zone très marécageuse, c'est une forêt dans un milieu humide, donc il est fort possible quand on perçoit les odeurs, que justement cette petite sablière là l'eau, avec le temps, s'est accumulé, c'est stagnant. Donc c'est ce qui peut dégager les odeurs, tout simplement.

90 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Il y avait un autre document: le manifeste pour les déchets biomédicaux. Alors, pouvez-vous nous revenir là-dessus?

95 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

100

Monsieur Haemmerli, oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

105 Juste pour préciser le contexte, monsieur Trudel avait mentionné un de ses collègues, de qui il était en mesure d'obtenir le Manifeste pour le transport des déchets biomédicaux.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

110 Ce n'était pas l'information qu'il nous avait donné. On avait déposé des documents.

En tout cas, ce que j'avais à vous dire, et on croyait que c'était ça la demande finalement, c'est que monsieur Trudel vous avait mentionné, dans le Règlement sur les déchets solides à l'article 1, on mentionne que les déchets biomédicaux, traités par désinfection, peuvent donc aller
115 dans des sites d'enfouissement sanitaire.

Et ça, ça découle en fait du Règlement sur les déchets biomédicaux. Ce règlement-là vise les producteurs de déchets biomédicaux qui ont, eux, des obligations via ce Règlement-là Et on vient dire dans ce Règlement-là que tous les déchets biomédicaux anatomiques doivent être traités
120 par incinération et tous les déchets biomédicaux non anatomiques doivent être traités par désinfection.

Et quand on arrive dans le Règlement sur les déchets solides, celui-ci nous dit que quand ç'a été traité par désinfection, ça peut être éliminé dans le site.
125

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Pouvez-vous néanmoins retourner à monsieur Trudel pour valider ce que je viens de vous demander, et nous revenir avec ça?
130

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Mais il n'y a pas de manifeste de circulation là moi je peux vous le dire. Ce n'est pas nécessaire, pour transporter des déchets biomédicaux, d'avoir des manifestes, là

135

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur le Commissaire, on va quand même s'enquérir des informations auprès de monsieur Trudel.

140

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci.

145

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

150

M. JEAN MBARAGA :

Puis on vous reviendra demain.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

155

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

160

Et à la Municipalité de Terrebonne, la réglementation régissant la coupe forestière, monsieur Lévesque?

M. DENIS LÉVESQUE :

165 Madame la Présidente, je déposerai la réglementation demain, mais la réglementation
couvre la zone urbaine seulement, et non pas le péri urbain. Mais je déposerai le Règlement
demain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

170 Que vous avez?

M. DENIS LÉVESQUE :

175 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. J'appelle donc monsieur Daniel Lepage.

180 Un peu avant je voulais vous demander, ceux qui sont inscrits depuis lundi, et si les
problèmes d'ordre technique sont réparés, avaient précisément des questions à poser sur la
question des nuisances que causeraient les goélands, ainsi que sur les impacts sur la santé
animale, est-ce que je peux vous demander de lever la main; pour ces personnes qui sont
précisément intéressées par ce sujet.

185 Vous êtes madame...?

Mme CHANTAL TREMBLAY :

190 Chantal Tremblay.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

195 Bon. Alors madame Tremblay, j'ai eu votre nom tout de suite après alors, dès qu'on me fait
signe que tout est réglé, je vous appellerai.

Alors, monsieur Daniel Lepage de nouveau.

200 Alors madame Tremblay, ça aurait été votre tour mais, est-ce que vous préférez attendre que nous rétablissions la ligne? On me dit que le technicien est en route, alors je vous rappelle, je vous garde en réserve.

Monsieur Yvan Lavoie. Madame Pauline Mongeon.

205 **Mme PAULINE MONGEON :**

C'est d'ordre général.

210 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

D'ordre général? Venez madame. Oui, parce que nous passons la liste. Voilà

PÉRIODE DE QUESTIONS

215 **Mme PAULINE MONGEON :**

Bonsoir.

220 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame. Votre première question?

225 **Mme PAULINE MONGEON :**

Oui. Vous dites dans votre étude, que le site BFI, et je cite:

Le site de BFI demeure bien perçu par la population générale.

230 Comment pouvez-vous dire ça quand on a été des milliers à signer une pétition la dernière fois, en quatre-vingt-quinze ('95)?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

235 Alors, on va aller voir monsieur Viau. Comment avez-vous abordé la rédaction de ce texte?

M. JEAN-MARC VIAU :

240 On a eu une (1) peut-être, mais je ne m'en souviens plus tellement par contre. Mais ça se peut qu'il y ait eu des oppositions à l'époque aussi, comme on a passé en audiences publiques.

On a eu aussi quand même, cent quatre-vingt-douze (192) demandes aussi ici, puis on va travailler encore avec la communauté, comme on l'a fait dans le cas de notre cas de l'exploitation.

Mme PAULINE MONGEON :

245 Une (1) question, c'est: les arbres qui vont être coupés pour agrandir le site, vont-ils être répartis ailleurs? La compagnie BFI ne pourrait-elle pas donner des arbres aux citoyens proches, pour amoindrir les effets du dépotoir?

250 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors on retourne à vous, monsieur Viau. Est-ce que vous avez entendu la question de madame? Est-ce que vous étiez inattentif? Madame Mongeon, voudriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

255

Mme PAULINE MONGEON :

260 Les arbres qui vont être coupés pour agrandir le site vont-ils être répartis ailleurs? La compagnie BFI ne pourrait-elle pas donner des arbres aux citoyens proches pour amoindrir les effets du dépotoir?

M. JEAN-MARC VIAU :

265 Moi je vois la question en deux (2) parties, c'est-à-dire que la quantité d'arbres coupés, ça je
vais laisser monsieur Boisvert... mais l'autre partie, ce que je vois c'est qu'elle veut avoir des arbres
de remplacement, autrement dit remplacer ces arbres là mais les fournir aux citoyens. C'est bien
ce que je comprends?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

270

Est-ce que c'est bien le sens de votre question, madame?

Mme PAULINE MONGEON :

275

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

280

Alors allez-y.

M. JEAN-MARC VIAU :

285

La partie d'arbres à couper... ç'a été une ancienne sablière, ça fait que les arbres ont pas
mal été coupés. Il y a une partie seulement, que les deux (2) bandes de déchets, eux c'est du
boisé de mauvaise qualité, on pourrait dire, mais il y a une (1) partie de bois qui va être coupée en
effet.

290

Mais on n'a pas envisagé de fournir des arbres aux citoyens pour les remplacements. On
n'a pas évalué cet aspect-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvert, vous avez des précisions à apporter là?

295 **M. DANIEL BOISVERT :**

Oui. En fait, c'est ça, des parties en marge, la partie Est de la propriété où il va se faire de l'abattage pour permettre l'exploitation du secteur Nord. Donc c'est ici.

300 Là monsieur Viau a répondu quelque chose. Moi j'avais compris, est-ce que c'est du bois de chauffage qu'on veut récupérer?

Mme PAULINE MONGEON :

305 Non. C'est pour... comment je dirais...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

310 Les citoyens veulent planter des arbres pour compenser pour la perte des arbres.

Mme PAULINE MONGEON :

315 C'est pour amoindrir. Parce que des arbres ça peut, quand il y a bien des arbres, ça peut moins sentir, je ne sais pas.

M. JEAN-MARC VIAU :

320 On ne l'a pas évalué cet aspect-là pour remplacer les arbres et donner aux citoyens. Ça peut être quelque chose qu'on pourrait envisager.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

325 Je veux juste dire à madame Mongeon que vous viendrez nous faire une proposition en deuxième partie, j'imagine?

Mme PAULINE MONGEON :

Merci beaucoup.

330 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est nous qui vous remercions, madame. Monsieur Michel Mercier. Monsieur Michel Robert. Monsieur Gérald Gagné. Monsieur Daniel Morissette.

335 Bonjour, monsieur.

M. DANIEL MORISSETTE :

Bonsoir, Madame la Présidente.

340

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

345 **M. DANIEL MORISSETTE :**

Ma question concerne l'effet de l'accroissement des goélands dans le secteur. Alors, nous savons qu'il y a quelques années, on estimait environ cinq mille (5 000) goélands dans le secteur. Avec l'implantation du site d'enfouissement, la colonie a monté à cinquante mille (50 000).

350

Alors étant donné que le nouveau site va être huit (8) fois plus gros, est-ce qu'on peut supposer que la colonie va croître par un facteur de huit (8), donc on va se retrouver avec quatre cent mille (400 000) goélands dans le secteur?

355 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Pensez-vous que monsieur Brousseau serait pertinent sur ça? C'est que, monsieur, vous avez peut-être entendu tout à l'heure, nous avons un problème technique au niveau du téléphone, pour le spécialiste d'Environnement Canada dont nous avons requis.

360

M. DANIEL MORISSETTE :

Ah! Je suis désolé.

365 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que, tout comme madame Tremblay ,je peux...

M. DANIEL MORISSETTE :

370

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

375

On peut peut-être faire un premier tour auprès du promoteur, et de l'autre côté, mais pour avoir le spécialiste d'Environnement Canada, on pourra vous réentendre.

M. DANIEL MORISSETTE :

380

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

385

Alors, un premier tour monsieur Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

390

On pourrait montrer monsieur Yvon Courchêsne de NOVE Environnement, pourrait montrer les inventaires qu'Environnement Canada fait justement, des colonies dans le secteur, et un peu l'historique.

M. YVON COURCHÊSNE :

395 Bonsoir, Madame la Présidente. On a ici une carte qui illustre de façon succincte un peu, les colonies de goélands dans le secteur. On voit ici le site d'enfouissement de BFI.

400 Il y a quatre (4) grosses colonies qui ont été recensées en deux mille (2000). On a l'Île Deslauriers qui est la plus rapprochée, où on compte cinquante et un mille (51 000) couples, donc à peu près cent mille (100 000) oiseaux. On a l'Île Saint-Ours qui est ici, où on a à peu près onze mille (11 000) couples. L'Île de la Couvée, qui est un peu plus bas ici, où on a encore à peu près dix mille (10 000) couples. On a les Îlets Lefebvre, qui sont tout près de l'Île Saint-Ours, où on a à peu près deux mille (2 000) couples.

405 Donc, on parle à peu près de soixante-quinze mille (75 000) couples, donc cent cinquante mille (150 000) oiseaux dans la région.

410 Au site de BFI, on a recensé en moyenne à peu près, trois mille (3 000) oiseaux, en moyenne par jour. C'est sûr qu'il y a une fluctuation dans le temps; donc durant certaines périodes il y a plus d'oiseaux que ça; quand c'est des périodes où les oiseaux ont besoin de nourrir leurs petits, bon, là on a des *peaks* beaucoup plus hauts.

On a d'autres graphiques, je ne veux pas... au niveau de la population, de la situation, c'est ça.

415 On a également, on sait qu'actuellement il y a eu une explosion de la population au cours des trente-cinq (35) dernières années. Ce n'est pas lié exclusivement au site de BFI, c'est une explosion de population qui est pour tout le Québec, et même l'Ontario.

420 Bon, divers facteurs qui ont contribué à cette explosion-là que ce soit la longévité des oiseaux... C'est un oiseau qui est protégé, donc il n'y a pas d'abattage qui se fait. Il y a d'autres facteurs qui ont aussi contribué à cette explosion-là

M. DANIEL MORISSETTE :

425 Est-ce que je peux vous demander comment vous avez recensé les oiseaux sur votre site?

M. YVON COURCHÉSNE :

Bon, on peut peut-être montrer une autre acétate, je vais dire quel numéro.

430

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pendant ce temps, monsieur Viau, est-ce qu'on peut vous demander, parce que nous feuilletons le document déposé sur le cas des goélands...

435

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

440

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... et nous ne trouvons pas, en tout cas pas pour le moment...

M. YVON COURCHÉSNE :

445

La carte, elle est dans le document la carte.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

450

Celle que vous venez de nous montrer?

M. YVON COURCHÉSNE :

Oui oui, elle est à la page...

455

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Merci. Page 5?

460 **M. YVON COURCHÉSNE :**

Page 5. C'est ça.

465 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et ça, est-ce que c'est dedans?

470 **M. YVON COURCHÉSNE :**

Ce graphique-là n'est pas dedans, je l'ai fait, il a été fait récemment.

475 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pourriez-vous nous déposer...

480 **M. YVON COURCHÉSNE :**

Oui.

485 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je vous le dis monsieur Viau, tout ce que vous montrez et qui ne se trouve pas dans les documents déposés, nous vous prions de les déposer aussi. Merci.

490 **M. DANIEL MORISSETTE :**

Alors, une bonne chance que vous avez, parce qu'on me dit que la ligne, tout est réparé et nous pourrions donc avoir ce contact.

495 **M. DANIEL MORISSETTE :**

Ma question: comment avez-vous recensé ces oiseaux-là par rapport au recensement qui est fait ailleurs? Parce que là vous pouvez nous montrer des graphiques en disant *oui il y en a tant, il y en a tant*, mais ma question est spécifique par rapport à la méthode de recensement.

M. JEAN-MARC VIAU :

495

C'est la compagnie, qui s'appelle Services Environnementaux Faucon, qui eux font des techniques d'effarouchage avec des oiseaux de proie; ce sont les mêmes qui sont utilisées dans les aéroports.

500

Eux, ils font une observation lorsqu'ils arrivent -- le matin, l'après-midi et le soir -- et c'est ça qui nous permet d'avoir la moyenne dans la journée.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

505

Mais c'est simplement un comptage, une appréciation visuelle du nombre de goélands sur le site?

M. JEAN-MARC VIAU :

510

Oui, c'est une appréciation visuelle.

M. YVON COURCHÊSNE :

515

C'est ça. C'est une appréciation visuelle. Ce qu'on a, si vous voyez dans le graphique j'ai mis, pour chaque année, le nombre d'observations qui ont été faites. Ici on a deux cent quarante-six (246), trois cents (300), cinq cents (500), quatre cents (400), cinq cents (500), c'est le nombre de fois que ç'a été dénombré, à chaque année.

520

Donc on voit que bon, ça se trouve à être comme la moyenne, avec un (1) écart-type, pour les populations de quatre-vingt-quinze ('95), quatre-vingt-seize ('96), quatre-vingt-dix-sept ('97), quatre-vingt-dix-huit ('98), quatre-vingt-dix-neuf ('99) et deux mille (2000). Ce n'est pas le nombre d'oiseaux, c'est le nombre de fois où on a compté les oiseaux.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

525

Où vous avez compté les oiseaux?

M. YVON COURCHÉSNE :

530 Durant un (1) an. Bien, un (1) an, c'est-à-dire ils commencent en avril, ils finissent en novembre. Décembre...?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

535 Pour que tout le monde comprenne bien, pourriez-vous nous dire ce que ça signifie quand vous parlez d'*écart-type* là parce qu'on voit monter ça jusqu'à six mille sept cents (6 700) là?

M. YVON COURCHÉSNE :

540 Bien, un *écart-type* c'est plus ou moins un chiffre, donc c'est la partie qui va en plus... Si on compte, dans la journée par exemple, trois mille (3 000) oiseaux, il y a peut-être des journées où ç'a monté à sept mille (7 000). C'est ça.

M. JEAN-MARC VIAU :

545 C'est parce que je pense que pour expliquer la pointe, ça serait peut-être mieux de regarder le comportement de l'oiseau dans l'année?

M. YVON COURCHÉSNE :

550 Oui. Je vais vous montrer un autre graphique, parce que je pense que c'est important pour tout le monde de bien comprendre la situation.

555 Ça c'est un graphique quand même assez intéressant, qui se trouve à être une courbe d'abondance des goélands, selon les différentes périodes de l'année. O.k.

On voit qu'à l'arrivée au mois d'avril, on a à peu près cinq mille (5 000) oiseaux sur le site. Donc il y a des efforts de contrôle qui sont faits. Et il y a une baisse, une stabilisation de la population entre deux (2 000) et trois mille (3 000) oiseaux.

560

Ensuite de ça on tombe avec la période de juin et juillet, qui se trouve à être la période qu'on appelle *la période de dépendance des jeunes*.

565

Donc, l'oisillon est au nid, il a un besoin de nourriture, et les oiseaux à ce moment-là deviennent plus agressifs, ou ils sont moins effarouchés si on veut, par les techniques, parce qu'ils ont à alimenter leurs jeunes. Donc ils prennent plus de chances, plus de risques, même s'il y a des cris de détresse ou des techniques d'effarouchement qui sont utilisées, le besoin de nourriture passe par-dessus, si on veut.

570

Donc, dans cette période-là on a un gros *peak*. Donc on voit, entre juin et fin juillet, c'est là qu'on a le *peak* d'oiseaux sur le site. Donc ça se tient en moyenne à peu près à six mille (6 000) oiseaux sur le site.

575

Ensuite de ça bien, une fois que cette période de demande là de nourriture est passée, là ça se restabilise à peu près au même niveau, avec les contrôles qui sont en place, entre deux mille (2 000) et trois mille (3 000) oiseaux.

Mais on est quand même loin du cent mille (100 000) oiseaux qu'il y a dans le secteur.

580

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

585

Moi j'aimerais revenir, une fois qu'on a ces chiffres sous les yeux, dans les documents que vous avez déposés, vous dites que l'ensemble des mesures que vous appliquez c'est, si j'ai bien compris là c'est le maximum que vous pouvez faire, et que la suite dépend soit d'autorisations d'Environnement Canada pour abattage, que vous n'obtenez pas, soit d'une intervention que vous dites régionale.

Pourriez-vous, un (1), me confirmer pour l'abattage, et deux (2): me préciser ce que vous entendez par une *approche régionale*?

590

M. JEAN-MARC VIAU :

595

Ce qu'on entend par *l'abattage*, c'est que la technique d'effarouchage habituelle, lors de la période des jeunes, de dépendance des jeunes que l'on voit là on voit bien que la technique n'est pas capable d'aller plus loin. On est rendu à sa limite.

Pendant cette période-là c'est très difficile, pour la compagnie qui fait le contrôle des goélands, d'avoir le dessus.

600

Moi je suis allé ailleurs, à bien des endroits: je suis allé à San Diego pour voir, parce que ç'a l'air qu'eux autres ils avaient le parfait contrôle des goélands, avec une certaine technique, en fin de compte ils utilisaient déjà une technique qu'on utilisait déjà. Moi je n'étais pas convaincu, ils étaient proches aussi, leurs goélands.

605

En fin de compte, la technique définitive qu'ils ont c'est qu'il y a des éclaireurs, tout simplement. Quand ils ne veulent pas partir bien, ils les tuent, l'éclaireur. Et c'est comme ça qu'ils réussissent à avoir un bon contrôle.

610

Eux ils ont un bon contrôle, il y a la base militaire à côté, d'aviation, ça fait qu'ils ne peuvent pas se permettre de ne pas avoir de goélands dans le secteur.

615

Donc ça, ça fonctionne très bien. Ça fait que dans le fond c'est un peu ce qu'on a demandé, de voir, pendant cette période-là au moins d'avoir la capacité de contrôler les goélands pendant cette période-là.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

620

D'accord. Bien, on va rester dans les techniques. On reviendra sur l'approche régionale après.

Dans le document que vous nous présentez, vous énumérez l'ensemble des techniques utilisables et leur efficacité relative. Mais il y en a une (1) dont vous dites vraiment beaucoup de

bien, et qui a l'air très probante, mais que vous ne voulez pas utiliser au site, c'est l'usage de fils ou de câbles.

625

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est des raisons de contrôle sur place. C'est mettre des pieux dans l'argile, ça va être quelque chose. Puis aussi, en montant aussi, il va falloir tout le temps les déplacer, avec les camions à l'intérieur.

630

Il y a aussi, ce qui a été observé dans ces fils-là aussi, ailleurs, c'est que les oiseaux passent sous le filet puis ils suivent les camions. Des fois ce n'est peut-être pas toujours un processus qui est vraiment efficace ça non plus, ça fait qu'ils vont venir quand même.

635

Dans le fond on applique le plus petit de la place, en fin de compte de *l'assiette*, comme disait monsieur Bélanger, c'est ça vraiment qu'on contrôle là-dessus.

Lorsque les goélands on fait le contrôle et on les empêche de se nourrir, ils se découragent puis ils vont aller ailleurs.

640

C'est sûr que si nous autres on a une efficacité de cent pour cent (100 %) par exemple, les goélands vont aller ailleurs aussi là

645

Nous on n'a qu'une partie disons, de *l'assiette* aussi, qui est sur le terrain, il faut voir l'alimentation des goélands; il y a beaucoup de verres de terre, tout ça; mais le progrès qu'on peut faire chez nous, l'amélioration de la technique c'est une partie du problème qu'on voit là régional là Je reviens avec ça aussi.

650

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et quand vous parliez d'autres méthodes ou d'approches régionales, ou d'autres implications d'Environnement Canada, vous pensiez à quoi?

655

M. JEAN-MARC VIAU :

Parce que la voie maritime c'est juridiction fédérale, donc on ne peut pas intervenir au niveau provincial sur ce sujet. Donc, là il faut leur demander en fin de compte, la permission pour faire une interaction.

660

Et la loi qui protège les goélands, c'est la Loi sur les oiseaux migrateurs, c'est de juridiction fédérale, c'est une entente entre les États-Unis et le Canada. Donc on est dépendant en fin de compte...

665

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais là quand vous mentionnez ça c'est parce que vous pensez à une intervention à l'Île Deslauriers? Est-ce que c'est de ça que vous me parlez?

670

M. JEAN-MARC VIAU :

Dans le fond, dans les minutes du Comité de vigilance, on a eu une cession complète juste avec ça, même avec monsieur Brousseau.

675

Quand on regarde les comptes rendus, les gens essayaient de voir quelle serait la population acceptable, puis en fin de compte je pense que c'est peut-être ça qui serait à voir peut-être, en ce moment là. Question régionale dans le fond là.

680

C'est là que j'entends *c'est quoi la population acceptable*, pour Environnement Canada, pour dire que ça serait acceptable.

C'est difficile de dire un mot, ce n'est pas notre juridiction, ce n'est pas à nous à prendre cette décision là.

685

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Non non mais, après l'avoir validé avec vous, ça va simplifier les choses...

M. JEAN-MARC VIAU :

690

O.k. Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

695

... pour aller voir monsieur Brousseau, qu'apparemment on ne peut pas rejoindre pour le moment.

M. JEAN-MARC VIAU :

700

O.k. D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

705

On a encore une petit pépin. Alors ce qu'on va faire, monsieur Morissette, dès que la ligne sera établie, tout comme madame Tremblay, je vous rappellerai.

Est-ce que monsieur Haemmerli vous aviez d'autres questions là-dessus. Bon.

710

Monsieur Richard Thibodeau. Monsieur Richard Thibodeau. Madame Johanne Duval.
Monsieur Richard Bernaquez.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

715

Bonsoir madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Bernaquez.

720

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Mon nom est Richard Bernaquez. Deux (2) simples questions Madame.

725 Des études ont-elles été faites sur le transport de matières toxiques par le biais des excréments séchés au sol, dû aux colonies de goélands?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

730 On peut peut-être aller voir et du côté du ministère de l'Environnement là-dessus et chez monsieur Bélanger, si du côté du ministère de la Santé vous avez appris quelque chose.

Mais auparavant, est-ce que du côté du promoteur, ces études, vous les avez consultées, si tant est qu'elles existent?

735 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser la réponse à Yvon Courchêsne, je ne suis pas spécialisé plus là-dedans.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

740 Alors, monsieur Courchêsne.

M. YVON COURCHÊSNE :

745 Non. Il n'y a pas eu de telles études de faites de notre part.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

750 De votre part mais, à votre connaissance est-ce qu'il en existe?

M. YVON COURCHÊSNE :

Pas à ma connaissance, mais...

755 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. On va aller voir de l'autre côté.

760 Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous savez si de telles études existent, et aussi chez monsieur Bélanger. Monsieur Bélanger, êtes-vous prêt à répondre?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui, oui, oui.

765

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon, monsieur Bélanger.

770 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Le transport de matières toxiques par les goélands, non. Non.

775 Ce qu'on sait c'est que les goélands qui fréquentent, évidemment, les lieux contaminés comme les sites d'enfouissement, risquent d'avoir des fientes qui comportent des bactéries plus contaminées.

Mais de matières toxiques, aucune idée. Je n'ai jamais... Non. Je n'ai jamais vu ça.

780

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Du côté du ministère de l'Environnement?

785 **M. JEAN MBARAGA :**

La réponse serait la même que celle qui a été donnée, Madame la Présidente, c'est non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

790

Alors, dès que nous aurons... cette question, monsieur Bernaquez, va aussi être posée, dès que la ligne sera établie.

M. JEAN-MARC VIAU :

795

Excusez-moi Madame...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

800

Nous cherchons aussi à joindre la médecine vétérinaire qui a une spécialité làdedans. Monsieur Viau, oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

805

Je voulais juste amener un point. Ce n'est pas les goélands qui... l'étude je l'ai lue moi aussi, ce n'est pas qu'ils sont plus contaminés, c'est qu'ils sont en plus grand nombre. Il y a plus de bactéries, il y a plus de coliformes, il y a plus de salmonelle que les autres.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

810

À cause du nombre.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

815

Est-ce que BFI a eu des plaintes d'agriculteurs, autour du site, à ce sujet-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

820

Attendez, je vais consulter. Non.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous savez s'il y a des agriculteurs autour qui procèdent à des cultures certifiées pour la conserverie?

825

M. DANIEL BOISVERT :

Dans le cadre de l'Étude d'impacts, on n'a pas fait des inventaires avec ce niveau de détails-là. En fait, l'activité agricole au Nord de la zone d'étude, les observations qu'on a pu faire c'était plus de la grande culture.

830

Mais est-ce qu'il y a un producteur de légumes pour la conserverie, à ma connaissance on n'en a pas relevé, mais peut-être qu'il y en a un de caché.

835

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais vous n'avez pas spécifiquement un inventaire relatif à ce type de culture. D'accord.

M. DANIEL BOISVERT :

840

Non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

845

Alors, est-ce que nous avons un contact téléphonique? Ce contact téléphonique est avec le docteur Quessy.

Alors docteur Quessy bonsoir, est-ce que vous nous entendez bien?

850

Dr SYLVAIN QUESSY :

Oui bonsoir, je vous entends très bien.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

855

Bon. Alors, je suis Gisèle Gallichan et je suis accompagnée de monsieur John Haemmerli, commissaire. Alors présentement, toute la salle qui est ici présente, tous les citoyens ici présents vont vous entendre.

860

Il y a présentement devant nous un citoyen, monsieur Richard Bernaquez qui a posé une question tant aux promoteurs qu'aux personnes ressources des ministères de l'Environnement et de la Santé ici.

865

Il y a aussi une citoyenne, madame Chantal Tremblay -- que je vais, dans quelques instants, appeler -- qui sont préoccupés... pour le moment en tout cas, dans le cas de monsieur Bernaquez, les impacts des fientes des goélands.

870

Alors je demande à monsieur Bernaquez de formuler sa question qu'il a donnée ici, pour que vous puissiez à votre tour y répondre. Alors, monsieur Bernaquez.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Bonsoir, monsieur.

875

Dr SYLVAIN QUESSY :

Bonsoir.

880

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Ma question est comme suit: des études ont-elles été faites sur le transport de matières toxiques par le biais des excréments dus aux colonies de goélands?

885

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez connaissance de cela, docteur Quessy?

Dr SYLVAIN QUESSY :

890 Oui, en fait, la seule précision que je voudrais avoir c'est comme matières toxiques, c'est au sens large: soit des bactéries, des virus, des métaux lourds ou peu importe? Est-ce que la question concerne tous les types de matières toxiques?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

895 Exactement, monsieur.

Dr SYLVAIN QUESSY :

900 O.k. En général, ce qui est connu dans la littérature à propos des goélands c'est que ces oiseaux-là peuvent transporter des bactéries, qu'on appelle des bactéries pathogènes: soit des salmonelles, des campylobacters là

905 Il y a plusieurs types de bactéries qui sont transmissibles à l'homme, que les goélands peuvent transporter dans leurs matières fécales.

Au niveau des virus ce n'est pas impossible, il y a quelques virus entériques, des virus intestinaux, qui ont déjà été trouvés chez les goélands. Puis pour les parasites aussi, à quelques occasions là il y a eu des
910 parasites qui ont été retrouvés au niveau des goélands.

On avait effectué il y a déjà quelques années, une étude chez les goélands au Québec. Les études que je vous ai mentionnées, c'est vraiment des études quand on regarde dans la littérature en Amérique ou en Europe, alors il y a eu quelques études au Québec qui ont retrouvé les
915 principaux micro-organismes comme la salmonelle, du campylobacter ou du *glisteria*, dans des matières fécales de goélands.

Pour vous donner une idée de la proportion d'oiseaux qui peuvent transporter des bactéries comme ça, c'est environ le tiers, d'après les études qui avaient été réalisées, qui pouvaient

920 transporter, ou avoir en fait, dans leurs matières fécales, certains micro-organismes qui peuvent être pathogènes, principalement pour l'homme.

Ce qu'il faut par contre souligner c'est que, pour que ce danger-là soit présent, il ne faut pas nécessairement qu'il y ait quelques oiseaux mais il faut qu'il y en ait plusieurs, parce qu'étant donné
925 la quantité de matières fécales qui est produite par jour par oiseau, pour que ça devienne un danger significatif pour la santé des gens, ou que ça puisse affecter des cours d'eau ou le pâturage par exemple, il faut vraiment qu'il y ait plusieurs dizaines, voir plusieurs centaines d'oiseaux pour que ça puisse générer suffisamment de bactéries ou de microbes pour que ça puisse être significatif au niveau de la santé.

930

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Quessy, John Haemmerli, Commissaire, je voulais savoir, les études que vous mentionnez où est-ce qu'on peut les trouver?

935

Dr SYLVAIN QUESSY :

Les études québécoises c'est des études qui ont été réalisées par le docteur Benoît Lévesque dans la région de Québec, je crois qu'il est de l'Université Laval.

940

Il y a des études que nous avons effectuées à la faculté il y a déjà quelques années, moi-même avec le docteur Messier, c'est des études qui sont publiées dans la littérature scientifique. Je pourrai vous donner les références au besoin.

945

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Bien on s'organisera pour les avoir effectivement, mais peut-être pas maintenant.

950

Maintenant pour continuer dans la question de monsieur Bernaquez, vous disiez que ça prenait beaucoup d'oiseaux. Alors, on vient de nous dire que la fréquentation du site qui est

actuellement examiné oscillait entre trois (3) et sept mille (7 000) oiseaux, avec peut-être un éventail de variation un petit peu plus large autour de ces valeurs moyennes.

955 Alors, est-ce que d'après vous ce sont des populations significatives en termes de contribution à une pollution ou à une atteinte quelconque à la santé?

Dr SYLVAIN QUESSY :

960 Bien en fait, sur le site, avec les quantités d'oiseaux que vous me mentionnez, c'est certainement significatif en termes d'émission de bactéries, soit pathogènes ou même des bactéries, ce qu'on appelle des bactéries indicatrices comme des E-coli ou des coliformes.

965 Reste à savoir si, dans les sites qui sont autour, s'il y a les mêmes concentrations pour causer des risques pour la santé.

 Mais c'est un fait que si, lors des opérations ou lors de la journée, il y a ces quantités-là d'oiseaux, les quantités sont suffisantes pour qu'il y ait une contamination de l'environnement.

970 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

 On ne vous entend pas très bien, monsieur Quessy. Je ne sais pas, si vous parliez peut-être un petit peu plus fort, si on vous entendrait mieux.

975 **Dr SYLVAIN QUESSY :**

 Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

980 J'aimerais, pour rester dans le même esprit, savoir si, c'est sûr que sur le site là c'est là qu'est le réservoir et c'est de là que les oiseaux vont les transporter.

985 Mais faisons l'hypothèse par exemple, que quelques centaines d'oiseaux aillent se reposer dans un champ autour, par exemple. Est-ce que ça, ça pourrait constituer un danger quelconque, ou pour le bétail ou pour la qualité des eaux?

Dr SYLVAIN QUESSY :

990 Pour le bétail, ça pourrait certainement constituer un danger. Ce qu'il faut souligner par contre, c'est que quand on regarde la littérature scientifique, les cas où vraiment on a pu associer des épisodes de diarrhée ou des problèmes de santé chez le bétail, à la présence de goélands, sont relativement rares.

995 Mais, il n'en demeure pas moins que plusieurs centaines d'oiseaux dans un pâturage où des bovins peuvent aller paître, ça demeure une source de préoccupation.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1000 Demeurez avec nous, on va retourner à monsieur Bernaquez. Mais on a un autre intervenant, ou une autre intervenante, qui va avoir besoin de vos lumières d'ici quelques minutes. Vous restez avec nous?

Dr SYLVAIN QUESSY :

1005 Il n'y a pas de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1010 Monsieur Bernaquez.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1015 Juste une précision. Monsieur Haemmerli a posé une question à propos du bétail, mais est-ce que la même incidence serait pour un exploitant comme l'agriculture, des cultures maraîchères, s'il vous plaît?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1020 Avez-vous compris la question, monsieur Quessy?

Dr SYLVAIN QUESSY :

1025 Oui, j'ai compris la question. En fait, s'il y avait des cultures maraîchères qui étaient visitées par un nombre d'oiseaux semblables, il n'y a pas non plus de doute que cette contamination-là pourrait avoir lieu.

1030 Ce qu'il faut quand même souligner c'est que les bactéries qui sont présentes dans les matières fécales de goélands, lors de l'exposition aux rayons ultraviolets ou au soleil ou à la sécheresse, vont être inactivées en quelques heures ou quelques jours.

Mais il n'en reste pas moins que si le champ était fréquenté par des goélands peu de temps avant la récolte, ou même quelques jours avant la récolte, il y aurait un risque de contamination.

1035 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Bernaquez, votre deuxième question s'il vous plaît?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1040 Je voudrais juste apporter un commentaire à propos de monsieur BFI tantôt, je veux juste apporter une précision plutôt.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1045 Une précision.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1050 On a un producteur maraîcher à moins de neuf cents (900) mètres, je pense que c'est important que la Commission le sache, on a un producteur maraîcher à moins de neuf cents (900) mètres du site de BFI.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1055 Neuf cents (900) mètres.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1060 Je crois que c'est important, Madame. Ma deuxième question: avez-vous l'assurance qu'aucune migration de sol contaminé par les déchets n'atteindra le fleuve, la rivière, ainsi que les petits marais environnants? L'assurance qu'une migration de sol contaminé par les déchets n'atteindra le fleuve, la rivière ainsi que les petits marais environnants.

1065 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Viau, est-ce que vous avez fait ces études-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

1070 Je demanderais à Jean-Claude Marron de venir répondre à cette question.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1075 Oui. La seule chose que je peux dire là-dessus c'est qu'il y a un réseau de drainage des eaux de surface qui a été étudié, planifié, et qui est intégré dans le document de Filiatreault McNeil sur, en fait la gestion des eaux de surface. Et ce sont ces fossés là qui assurent une séparation entre les déchets mis en cellule et les eaux de surface.

1080 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut aller voir du côté du ministère de l'Environnement là-dessus?

M. JEAN MBARAGA :

1085

On aimerait peut-être avoir une précision sur ce que le monsieur entend par *sols contaminés*? Parce que s'il parle des sols contaminés qui sont apportés sur le site, le degré de contamination, je pense que le degré de contamination est tellement minime et puis, ces sols là pourront être utilisés je pense, juste pour le recouvrement de sol.

1090

Est-ce que c'est de ces sols là dont il parle, ou bien c'est les sols qui peuvent être collés sur les pneus de camions, et caetera, et caetera?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1095

Je vais apporter la précision, Madame, effectivement c'est par les eaux souterraines, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1100

Alors, monsieur Mbaraga, avec cette précision est-ce que vous pouvez aller plus loin?

M. JEAN MBARAGA :

1105

Non, surtout pour les eaux souterraines, Madame la Présidente, ça me surprendrait énormément là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1110

Monsieur Bernaquez, on va vous référer à ce qui a été dit cet après-midi; on a eu un long débat sur les eaux, vous allez retrouver ça dans les verbatim; il y a plusieurs personnes qui sont intervenues, puis l'ensemble de l'information est là dedans.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1115

Puis ça donnait l'assurance qu'il n'y avait pas... Moi c'est l'assurance que j'ai besoin de savoir. Est-ce que ça donnait l'assurance? Je comprends le projet...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1120

Je vais faire une synthèse courte là

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1125

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1130

Très courte. Il y a un ensemble de mesures qui sont prévues, mais le docteur Bélanger considérerait que ce qu'il était nécessaire d'aller chercher c'était l'assurance. Donc, vous pouvez en inférer que peut-être, pour l'instant, on ne peut pas garantir.

1135

Mais il y a un ensemble de mesures qui sont prises pour que normalement, ça n'arrive pas. Ça c'est très court mais, je ne voudrais pas que vous restiez là-dessus, je vous renvoie aux verbatim. D'accord?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1140

O.k. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, docteur Quessy, vous êtes toujours avec nous?

1145

Dr SYLVAIN QUESSY :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1150

Je vais donc demander à madame Chantal Tremblay de venir poser la question qu'elle souhaitait vous poser il y a quelques minutes, pendant que nous avons encore des difficultés techniques, à vous joindre.

Alors, bonsoir madame Tremblay.

1155

Mme CHANTAL TREMBLAY :

Bonsoir.

1160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, docteur Quessy écoute votre question.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1165

Alors, mes deux (2) questions moi, sont reliées par rapport à la santé animale.

Ma première question, bon: tout le monde sait qu'il y a des gaz qui s'échappent, qui ne sont pas tous captés, et dans notre région nous avons fréquemment du brouillard, soit le matin ou en soirée.

1170

Les gaz qui circulent sont sûrement captés par ce brouillard. Lorsque celui-ci se transforme en rosée et se dépose sur l'herbe du pâturage, cela peut-il nuire au système digestif de mes chevaux, lorsqu'ils consomment cette herbe-là?

1175

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous bien entendu la question docteur?

1180

Dr SYLVAIN QUESSY :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1185

Voilà

Dr SYLVAIN QUESSY :

1190

J'ai bien entendu la question. Puis j'ai bien examiné la littérature quant à de possibles sources de contamination environnementale, soit par des bactéries, soit par des substances toxiques, soit par d'autres...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1195

Docteur Quessy, si vous permettez, nous vous entendons mal.

Dr SYLVAIN QUESSY :

1200

Oui. Très bien.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1205

Peut-être pourriez-vous approcher l'appareil plus près de votre bouche et parler peut-être un peu plus lentement, s'il vous plaît?

Dr SYLVAIN QUESSY :

1210

Parfait. Je vais monter le volume au maximum aussi. Donc, en regardant dans la littérature, moi je n'ai rien vu de publié qui puisse aller dans ce sens-là c'est-à-dire que soit des gaz ou d'autres substances toxiques puissent être déposés par la rosée au niveau du sol puis affecter la santé des chevaux.

1215

Donc, je suis obligé de vous répondre par la négative. À ce moment-ci, il n'y a pas d'indication que ça puisse arriver.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1220

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que ça répond pour la première partie?

1225

Mme CHANTAL TREMBLAY :

C'est beau.

1230

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, madame Tremblay.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1235

O.k. Alors la deuxième question: c'est que contrairement à nous, mes chevaux -- bien, à moi et mon conjoint -- les chevaux passent beaucoup plus de temps à l'extérieur que nous, ils passent en moyenne dix (10) à douze (12) heures par jour, sept (7) jours par semaine, à l'année. Donc ils sont quand même très fragiles à ce qu'ils respirent par rapport aux gaz qui se promènent. Donc ma question est reliée au système respiratoire, étant donné que bon, ils sont à l'extérieur constamment et fréquemment.

1240

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Docteur Quessy?

1245

Dr SYLVAIN QUÉSSY :

Bien en fait, la même observation que je vous ai faite sur le système digestif s'applique, le système respiratoire.

1250

Évidemment, des chevaux c'est très sensible au niveau respiratoire. S'il est exposé à des concentrations de différents produits volatils, ce n'est pas impossible qu'il pourrait avoir des atteintes à la santé.

1255

Par contre, dans le cas des gaz qui sont émis dans l'atmosphère, l'effet de dilution est très, très, très important, puis ça serait... à moins qu'ils soient situés très, très près, puis qu'il y ait des concentrations significatives, ça serait quand même assez surprenant que ça puisse les affecter.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1260

Ça va. Merci.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1265

C'est tout. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1270

Est-ce que votre conjoint, monsieur Thivierge, qui apparaît sur la liste aussi, avait des questions à poser au docteur Quessy sur le même sujet?

Alors, amenez-vous monsieur Thivierge.

1275

Et pendant que monsieur Thivierge s'amène, monsieur Morissette, tout à l'heure, bon, bien sûr la question portait sur les goélands; nous sommes toujours en attente de joindre monsieur Brousseau, d'Environnement Canada; mais est-ce que vous souhaitez poser une question au docteur Quessy également? Alors faites-moi signe.

Alors maintenant, docteur Quessy une question de monsieur Martin Thivierge.

1280

M. MARTIN THIVIERGE :

Bonjour Madame la Présidente. Bonjour monsieur.

1285

Dr SYLVAIN QUESSY :

Bonjour.

M. MARTIN THIVIERGE :

1290

Bon. J'imagine qu'il ne doit pas y avoir d'étude aussi, qui a été faite, reliée aux différents impacts d'animaux qui ont déjà été près de sites d'enfouissement ou autres industries dégageant quelconque gaz, près de fermes d'élevage ou ces choses-là

1295

Ça fait que j'imagine qu'au Québec on n'a jamais fait l'étude de ce que ça pourrait occasionner d'avoir des sites d'enfouissement, ou des genres d'usines qui pourraient dégager des gaz qu'on peut appeler *dangereux*, près de fermes ou des fermettes, ou des animaux en liberté trois cent soixante-cinq (365) jours par année?

1300

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Docteur Quessy?

Dr SYLVAIN QUESSY :

1305

Oui. En fait, il n'y a pas d'étude au Québec, il n'y en n'a pas non plus dans le monde.

1310

Ce que je pourrais vous dire c'est que j'ai examiné les impacts qu'il pourrait y avoir sur la santé, soit par le biais de goélands ou par d'autres biais, de sites d'enfouissement sur la santé animale, puis il n'y a rien qui est rapporté en ce sens-là

Partout. Pas simplement au Québec: en Amérique ou dans la littérature scientifique.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1315

Alors, monsieur Thivierge, avez-vous une (1) autre question, oui?

M. MARTIN THIVIERGE :

1320

Oui. C'est sûr que... Oui. Ça fait qu'il n'y a pas d'étude aussi, sur les impacts de gestation des animaux pour l'élevage, et caetera. Ça fait qu'au Québec, ce n'est pas important les cultivateurs qui élèvent des animaux ou qui font des élevages de chevaux ou de chèvres, ce n'est pas important l'impact que ça peut occasionner là?

1325

Dr SYLVAIN QUESSY :

Bien en fait, on ne peut pas dire que ce n'est pas important, ce qu'on peut dire c'est que ça n'a pas été rapporté dans la littérature. Donc, si c'était quelque chose de vraiment significatif, probablement que ça aurait été remarqué à un endroit ou à un autre.

1330

M. MARTIN THIVIERGE :

Il n'y a jamais eu d'animaux malades au Québec concernant des gaz ou des toxiques ou, ça n'a jamais été rapporté?

1335

Dr SYLVAIN QUESSY :

Non, pas à ma connaissance.

1340

M. MARTIN THIVIERGE :

Ça fait que si on a un cas en deux mille deux (2002) ou en deux mille trois (2003), on va être le premier cas au Québec à avoir ça?

1345

M. RICHARD MAROIS :

Madame la Présidente, j'aurais un point important...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1350

Monsieur, est-ce que je peux vous...

M. RICHARD MAROIS :

1355

... relativement à ce que disait monsieur, il y a une étude qui a été faite aussi, je pourrais vous donner le nom.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1360

Bon. Alors, nous allons terminer avec monsieur Thivierge et puis nous reviendrons à vous.

Monsieur Thivierge, oui, est-ce que vous aviez une (1) autre question? Vous avez demandé si vous aviez un cas, si à la connaissance du docteur Quessy ce serait le premier, c'est ça?

1365

M. MARTIN THIVIERGE :

Non, c'était juste une constatation que je faisais. C'est s'il va falloir attendre que des animaux meurent autour d'un site pour faire des études. C'est ça que je me dis là

1370

Il va falloir attendre que je perde mes chevaux, il va falloir attendre que je perde mes poulains, il va falloir attendre que je perde mes chèvres avant qu'il se fasse quelque chose.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1375

Monsieur Quessy, est-ce qu'à votre connaissance des études reliées à la gestation ou, pas des études mais des cas, rapportés par des vétérinaires par exemple, pourraient avoir un lien

quelconque avec une contamination bactérienne par exemple, résultant de la présence de goélands?

1380

Dr SYLVAIN QUESSY :

Juste pour être certain que je saisis, des impacts sur la santé en général ou...?

1385

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Je parlais de santé animale. Je parlais d'avortement dans des troupeaux laitiers par exemple.

1390

Est-ce que c'est des choses qui auraient été rapportées, sans nécessairement l'être dans des études, mais par exemple dont vous auriez eu vent à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans le cadre de votre pratique?

Dr SYLVAIN QUESSY :

1395

Non, moi je n'ai pas eu vent de telles études. Ça m'avait été signalé par des chercheurs de votre bureau, puis je n'ai rien trouvé en ce sens-là

1400

Ce qu'il faut cependant souligner, c'est qu'il n'est pas impossible qu'il y ait des troupeaux qui aient des problèmes de santé. Mais de là à être capable de faire le lien entre la présence d'un site d'enfouissement et des problèmes de santé, il faut qu'il y ait une certaine documentation pour que ça puisse apparaître dans la littérature scientifique, ou même dans des études de cas qu'on pourrait voir ici, à la faculté.

1405

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1410

Alors, merci beaucoup. Merci monsieur Thivierge. Docteur Quessy, avant de quitter avec vous, il y a un citoyen ici, qui nous rapporte sa connaissance d'un document.

1415 Pourriez-vous tout simplement, monsieur, en vous identifiant, nous dire le document; parce que vous n'êtes pas sur la liste des questions et je dois avoir le privilège à ces personnes-là

M. RICHARD MAROIS :

1420 Madame la Présidente, mon nom est Richard Marois, je suis du groupe Résidants Verts, je suis vice-président au Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie, ainsi que président du groupe Comité ZIP Ville-Marie.

1425 Il y a une étude qui a été faite dans le contexte du Comité mixte international, c'est le docteur David O. Carpenter, c'est un toxicologue renommé de Harvard. Je pourrai faire en sorte de vous le faire parvenir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1430 Nous apprécierions beaucoup. Merci beaucoup.

M. RICHARD MAROIS :

Il y a entre autres des augmentations au niveau du diabète.

1435 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment de cette référence, monsieur Marois. Alors, monsieur Morissette, est-ce que vous attendez monsieur Brousseau ou...?

1440 Bon. Alors, docteur Quessy, la Commission vous remercie infiniment pour le temps que vous nous avez accordé, et au nom des citoyens et groupes qui sont dans la salle, merci également et bonne fin de soirée.

Dr SYLVAIN QUESSY :

1445

Il n'y a pas de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1450

Oh! Un instant docteur Quessy.

Dr SYLVAIN QUESSY :

1455

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1460

Est-ce que vous êtes inscrit monsieur? Est-ce que vous êtes soit monsieur Gagné, madame Paquette? Bon. Alors merci beaucoup docteur Quessy.

Dr SYLVAIN QUESSY :

1465

Au plaisir, merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

J'appelle donc; pendant que nous tentons de nouveau de joindre monsieur Brousseau d'Environnement Canada; monsieur Gérald Gagné. Monsieur Lionel Paquette.

1470

Il restait cet après-midi, une question de madame Manon Fortin. Est-ce que madame Fortin est là oui je la vois.

Mme MANON FORTIN :

1475

Bonjour, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1480

Mme MANON FORTIN :

Sauf que ma question n'est pas sur les goélands.

1485

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non, ça va. Mais il nous reste à joindre monsieur Brousseau pour répondre à nos questions et à celles de monsieur Morissette.

1490

Mme MANON FORTIN :

D'accord. Le projet déposé par le promoteur est de vingt-cinq (25) ans et quarante millions (40 M) de tonnes de déchets.

1495

Si le soixante pour cent (60 %) de mise en valeur est atteint d'ici dix (10) ans et que trente-cinq pour cent (35 %) se retrouve chez le promoteur, la projection de vingt-cinq (25) ans pourrait-elle aller jusqu'à ce que les quarante millions de tonnes (40 M) soient atteints, soit trente-cinq (35), voir cinquante (50) ans et plus?

1500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons voir l'évaluation qu'en avait fait, dans l'Étude d'impacts, le promoteur. Mais tout de suite j'annonce au ministère de l'Environnement qu'on va aller vérifier de son côté.

1505

On me dit que monsieur Brousseau est en ligne. Alors, monsieur Brousseau bonsoir.

M. PIERRE BROUSSEAU :

Bonsoir.

1510

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est Gisèle Gallichan, Présidente de la Commission, je suis accompagnée de Monsieur John Haemmerli, Commissaire.

1515

Nous terminons une question avec une citoyenne sur un des sujets qui préoccupe les gens ici, sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire.

1520

Et tout de suite après nous vous mettrons en communication avec d'autres citoyens qui veulent vous poser des questions, et nous aussi qui en avons.

M. PIERRE BROUSSEAU :

Ça va.

1525

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça ne saurait tarder. Entre-temps, bien, peut-être ça pourrait vous divertir de nous écouter et d'apprendre ce que les citoyens vont nous faire découvrir.

1530

Alors, cette question donc, s'adresse, la question posée par madame Fortin s'adresse à monsieur Viau d'abord, et puis au ministère de l'Environnement ensuite.

M. JEAN-MARC VIAU :

1535

Naturellement, si on est plus efficace au niveau du recyclage, ça va prolonger la vie utile du site. Mais la demande reste, comme disait monsieur Mbaraga, pour vingt-cinq (25) ans; c'est vingt-cinq (25) ans que le Gouvernement a autorisé jusqu'à maintenant dans ses décrets.

1540

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors.

M. JEAN MBARAGA :

1545

Oui, Madame la Présidente, comme j'avais dit hier, c'est sûr et certain que si on augmente le pourcentage de recyclage, et sans augmenter les quantités, il faut le dire là parce que si, demain matin, on a sept millions (7 M), ou trois millions (3 M) ici, dans la région de Montréal, il y a quatre millions (4 M), même si on atteint le soixante pour cent (60 %) sur une quantité qui augmente, bien sûr la durée de vie va augmenter, mais n'augmentera pas comme du simple au double.

1550

Mais la conséquence, d'une façon générale, si on réussit justement, le taux de récupération, oui, la durée de vie du site risque d'augmenter.

1555

Mais ça ne change rien quant aux vingt-cinq (25) ans, le vingt-cinq (25) ans est là après vingt-cinq (25) ans, il faut que le promoteur redemande s'il peut compléter justement, la capacité restante pour pouvoir compléter son site.

1560

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Mbaraga, est-ce que vingt-cinq (25) ans c'est coulé dans le béton ou est-ce que vous pouvez accorder des autorisations pour des périodes moins longues?

1565

M. JEAN MBARAGA :

J'ai donné l'exemple justement, sur les vingt (20) lieux d'enfouissement sanitaire qui ont été autorisés jusqu'à présent. Mais comme vous le savez, le Gouvernement a la marge de manoeuvre pour autoriser sur dix (10) ans comme il peut autoriser sur trente (30) ans.

1570

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

1575

M. JEAN MBARAGA :

Je prenais simplement l'exemple sur les vingt (20) lieux d'enfouissement sanitaire qui ont déjà été autorisés. C'est la majorité sur vingt-cinq (25) ans.

1580 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et on peut autoriser pour une période donnée, mais aussi pour une capacité donnée.

1585 **M. JEAN MBARAGA :**

Tout à fait. Tout à fait Monsieur le Commissaire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1590 Ça pourrait être la capacité demandée, mais ça pourrait être moins aussi?

M. JEAN MBARAGA :

Oui, on a vu des cas justement, où la capacité était moindre.

1595

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors voilà madame Fortin, c'est la réponse.

1600 **Mme MANON FORTIN :**

Là ça veut dire qu'on pourrait en avoir pour... C'est ce que je comprends là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1605

Ce que nous comprenons, c'est que oui, c'est bien ce qu'on comprend tous, c'est que la durée à ce moment-là augmenterait, la durée de vie.

Mme MANON FORTIN :

1610

Et l'impact sur la vie humaine, sur les vingt-cinq (25) prochaines années, voir cinquante (50) ans et plus?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1615

Qu'arrive-t-il de l'ampleur des impacts à ce moment-là?

M. JEAN MBARAGA :

1620

Ça ne change pas quant aux impacts, parce que la capacité c'est la même. Admettons, si on autorisait quarante millions (40 M) de mètres cubes, ça va prendre beaucoup plus de temps à remplir le quarante millions (40 M) de mètres cubes, mais ça ne changera rien quant aux impacts.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1625

Alors voilà. Merci beaucoup madame Fortin.

Mme MANON FORTIN :

1630

Merci beaucoup Madame la Présidente de m'avoir écoutée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1635

Alors monsieur Morissette, nous allons revenir à vous, puisque monsieur Brousseau est en ligne avec nous.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1640

Alors, monsieur Brousseau, il s'agit de monsieur, j'ai oublié votre prénom, monsieur Morissette.

M. DANIEL MORISSETTE :

Daniel Morissette.

1645

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Daniel Morissette. Alors, posez votre question à monsieur Brousseau, d'Environnement Canada.

1650

M. DANIEL MORISSETTE :

Bon. Alors la question est la suivante: bon, on a une colonie existante de goélands, certainement qui a augmentée dû aux sites d'enfouissement. Alors, est-ce qu'on peut conclure que si la capacité ou la taille du nouveau site d'enfouissement va être huit (8) fois plus grand, est-ce qu'on peut aussi supposer que les colonies de goélands vont croître par un facteur de huit (8)?

1655

M. PIERRE BROUSSEAU :

Pour moi, pour l'instant, c'est difficile de répondre à cette question-là

1660

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brousseau. Monsieur Brousseau pardonnez-moi, je vous interromps. Est-ce que vous pourriez soit parler plus près de votre récepteur ou augmenter le volume, parce que nous vous entendons difficilement. Ou parler peut-être plus lentement à ce moment-là

1665

M. PIERRE BROUSSEAU :

Bon. Je vais essayer de parler plus lentement et plus fort. Est-ce que vous m'entendez bien?

1670

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1675 Oui, c'est parfait comme ça.

M. PIERRE BROUSSEAU :

1680 Je peux difficilement répondre à cette question-là. Ce que je peux dire jusqu'à maintenant c'est que la colonie de goélands qui est située à l'Île Deslauriers, tout près du site d'enfouissement, n'a pas connue d'augmentation de population depuis les dernières années.

1685 Le Service canadien de la faune effectue des inventaires à tous les trois (3) ans, et depuis les trois (3) derniers inventaires la population est demeurée relativement stable en dépit du changement, ou non du nombre ou de la quantité de déchets qui est acheminée au site d'enfouissement.

1690 Il s'agirait bien sûr de faire un suivi un peu plus serré de la colonie; jusqu'à maintenant, le Service canadien de la faune effectue seulement un (1) relevé du nombre de couples nicheurs ou reproducteurs, à tous les trois (3) ans.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1695 Bon. Ça va monsieur Morissette?

M. DANIEL MORISSETTE :

1700 Oui. Ça va. J'avais une autre question d'un autre ordre. Est-ce que je vais pouvoir revenir pour laisser la chance à d'autres de...?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Donc, après la pause nous allons rouvrir le registre, alors vous pourrez vous réinscrire.

1705 **M. DANIEL MORISSETTE :**

Parfait. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1710

Voilà Monsieur Haemmerli.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1715

Moi j'aimerais continuer un petit peu avec monsieur Brousseau. Bonsoir, pour commencer.

M. PIERRE BROUSSEAU :

1720

Bonsoir.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1725

On a abordé le sujet un petit peu ici entre nous, avec le promoteur et certaines autres personnes, et je réfère à un document que le promoteur a déposé dans le cadre de l'examen de ce dossier-là dans lequel il fait état d'une demande d'abattage de goélands au site, qui lui permettrait d'obtenir un meilleur contrôle des populations.

1730

Dans le même document, on retrouve une position du Service canadien de la faune, enfin d'Environnement Canada, qui ne répond pas à cette demande, tout en reconnaissant que le promoteur fait des efforts considérables pour contrôler ces populations.

Alors, j'aimerais que vous nous expliquiez votre position par rapport à la demande de permis d'abattage?

1735

M. PIERRE BROUSSEAU :

En fait, nous, Environnement Canada, Service canadien de la faune, on considère que d'abattre des oiseaux directement sur le site ne changera aucunement la situation.

1740 Si on fait référence par contre, à un contrôle de la population à la colonie, on considère qu'un
contrôle, soit par arrosage des oeufs par exemple, ça ne changera pas réellement le problème;
parce que compte tenu du nombre important d'îles dans la région, les oiseaux, une fois qu'on
annule leur succès de reproduction pendant quelques années, ces oiseaux-là décident tout
1745 simplement de changer d'endroit, donc les oiseaux vont établir leur colonie à un autre endroit, à une
autre île à proximité. Et, je veux dire, on ne changera pas, on ne réglera pas le problème.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1750 Si j'interprète bien ce que vous venez de dire c'est que, si on exerce ou si on essaie de
supprimer le lieu de reproduction, mais si l'aire d'alimentation subsiste, ça
ne sert à rien?

M. PIERRE BROUSSEAU :

1755 En grande partie oui, parce que si on regarde l'histoire, je veux dire, dans les années
quatre-vingt-dix ('90) ici, dans la région de Québec, il y avait une colonie tout de même assez
importante située en plein milieu urbain, et si on regarde la quantité de déchets qui est brûlée par
les incinérateurs de la région, on considère que c'est environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des
déchets qui sont brûlés par les deux (2) incinérateurs sur la rive Sud et sur la rive Nord.

1760 Et si on regarde le régime alimentaire des goélands dans ces années-là je veux dire, c'était
tout près de quarante pour cent (40 %) des oiseaux qui consommaient des déchets.

1765 Donc, lorsque la nourriture est abondante, que ce soit dans un site d'enfouissement ou en
milieu urbain, c'est bien sûr que les oiseaux vont continuer à aller chercher de la nourriture qui est
facilement disponible et souvent abondante.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1770 Merci. Monsieur Viau, est-ce que vous avez un commentaire à ajouter?

M. JEAN-MARC VIAU :

Non.

1775

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non. Alors, monsieur Brousseau, au nom de tous les citoyens ainsi que des groupes et organismes qui sont dans la salle, au nom de monsieur Haemmerli et de l'équipe de la Commission, je vous remercie infiniment et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1780

M. PIERRE BROUSSEAU :

Je vous remercie. Bonne soirée.

1785

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie.

1790

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1795

Alors j'appelle maintenant monsieur François Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1800

Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Valiquette.

1805

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

J'ai deux (2) questions sur les goélands.

1810 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oh! Est-ce que vous souhaitez reparler à monsieur Brousseau?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1815

J'aurais souhaité...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1820

Parce que j'ai demandé tout à l'heure est-ce qu'il y avait... Est-ce qu'on peut joindre de nouveau monsieur Brousseau, s'il vous plaît?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1825

Est-ce que vous pouvez poser votre question?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1830

Oui. Alors je voulais savoir: la présence des goélands et le débalancement que ça amène, quel est l'impact sur l'écosystème de la région?

Et notamment si la colonie, en s'accroissant, peut aller faire sa nidification sur d'autres sites complémentaires; parce que comme toute espèce, ça s'étend?

1835

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Peut-être, en attendant, on peut peut-être voir du côté du ministère de l'Environnement.

Est-ce que vous pensez avoir quelques informations là-dessus ou si tout simplement...
Évidemment, il s'agit d'une compétence d'Environnement Canada.

1840

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je peux poser une autre question en attendant peut-être, et on y reviendra.

1845

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah, je crois que la communication est établie.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1850

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1855

On va le ramener.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Brousseau?

1860

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Quelqu'un est allé le chercher. J'en profite pour demander: est-ce qu'il y a d'autres personnes dans la salle? Je refais l'appel au cas où, les personnes qui étaient inscrites là mais j'arrivais au dernier nom dans les inscriptions.

1865

Voilà. Alors, je crois qu'entre-temps... Alors, monsieur Brousseau?

M. PIERRE BROUSSEAU :

1870

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1875 De nouveau, c'est encore nous.

M. PIERRE BROUSSEAU :

Oui.

1880

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous avons un autre citoyen qui avait une question. Alors il s'agit de monsieur François Valiquette.

1885

Alors monsieur Valiquette, si vous voulez bien répéter votre question pour monsieur Brousseau?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1890

Bonsoir, monsieur Brousseau. Voici ce que je me posais c'est: quel est l'impact sur l'écosystème de la région de la présence de tant de goélands, et notamment si la colonie, en s'accroissant, peut aller sur d'autres sites de nidification, donc s'étendre là compte tenu de son accroissement anticipé?

1895

M. PIERRE BROUSSEAU :

En fait, je vous dirais au départ que la population, elle est relativement stable, comme je vous disais tout à l'heure, depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).

1900

Il reste encore énormément de place pour les oiseaux, sur l'île en tant que telle; il y a encore environ le quart de la superficie qui n'est pas occupé par les oiseaux. Il reste amplement de place.

1905 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Mais avec un accroissement sur les années à venir, avec un point quatre millions (1.4 M) de déchets, donc un accroissement de quoi, d'à peu près trente pour cent (30 %) plus de déchets, et sur vingt-cinq (25) ans, comment on peut anticiper sur vingt-cinq (25) ans, la façon dont ça va affecter l'écosystème et la nidification?

1910

M. PIERRE BROUSSEAU :

En fait, je veux dire, la nidification, bon, population est stable, je ne connais pas le tonnage exact des dernières années, que le site reçoit de façon annuelle, pour l'instant, je ne pourrais pas vous dire si l'augmentation du tonnage et la quantité de déchets qui vont être livrés au site d'enfouissement va provoquer ou va influencer une explosion démographique de l'espèce.

1915

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1920

Monsieur Brousseau? John Haemmerli. J'aimerais juste qu'on se mette d'accord sur un point, on a déjà abordé la chose à quelques reprises et ce qu'on nous dit c'est que normalement, si l'assiette ne grossit pas, la population ne devrait pas grossir. Est-ce qu'en principe vous adhérez à cette vue-là?

1925

M. PIERRE BROUSSEAU :

Oui, je partage cet avis-là d'autant plus que, je veux dire, bon, avec les efforts que les promoteurs, les propriétaires du site d'enfouissement, qui font qu'ils limitent, bon, de façon assez intéressante le nombre d'oiseaux, alors même s'il y a un nombre important d'oiseaux qui essaient d'aller s'alimenter sur le site, s'il y a des efforts d'effarouchement ou tout, les oiseaux sont obligés d'aller à l'extérieur du site pour aller s'alimenter.

1930

Et ça, bien, aller à l'extérieur alors qu'il y a une source abondante et prévisible de nourriture, ça peut dire aussi, que le succès de reproduction de ces oiseaux là va diminuer parce que, compte

1935

tenu, bon, d'une sécheresse, bon, il y a beaucoup moins de verres de terre ou des choses comme ça, pour alimenter les jeunes par exemple, durant la période de reproduction.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1940

Une deuxième question, monsieur?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1945

Oui, mais il n'a pas répondu à la première partie de ma question, qui était l'impact sur l'écosystème.

Donc, l'impact général sur les autres oiseaux et tout, donc l'écosystème en général?

1950

M. PIERRE BROUSSEAU :

En fait, je vous dirais qu'il y a plusieurs études qui ont été faites dans la région des prairies, par exemple. C'est qu'en fait, il y a plusieurs oiseaux qui profitent de la présence d'une colonie de goélands, entre autres les canards, et plus récemment dans la région de Montréal, des bernaches du Canada, qui nichent maintenant dans la région.

1955

C'est que les goélands forment un peu un écran si vous voulez, contre la prédation potentielle, de prédateurs comme la moufette ou encore le raton-laveur.

1960

Alors on voit que, surtout à l'Île Deslauriers, une augmentation du nombre de nids de canards sur l'île, parce que les oiseaux se sentent protégés.

1965

C'est bien évident que lorsqu'il y a un dérangement, c'est bien sûr qu'il peut y avoir des risques de prédation des oeufs de canard, mais s'il n'y a vraiment pas d'intervention humaine ou encore, bon, un avion qui passe en rase-mottes, je veux dire, les oiseaux, les canards en tout cas, à tout le moins sur l'Île Deslauriers, en profitent.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1970 Pour faire un complément de réponse à monsieur Valiquette, si l'on admet qu'il y a un lien entre la quantité de nourriture disponible et le nombre de goélands, autrement dit la reproduction, et si l'assiette disponible n'augmente pas, est-ce qu'on devrait considérer qu'il ne devrait pas y avoir plus d'impacts sur le milieu?

1975 **M. PIERRE BROUSSEAU :**

En tout cas, avec les données et les informations actuelles, je ne pense pas qu'il y ait plus d'impact des goélands, de la présence des goélands dans le milieu.

1980 C'est bien sûr que la présence d'un grand nombre d'oiseaux, bon, tels que les goélands, je veux dire, lorsque ces oiseaux-là défèquent, c'est bien sûr qu'ils émettent, bon, les fientes de ces oiseaux-là contiennent énormément de bactéries et de coliformes fécaux, mais bon, je veux dire, c'est tout de même véhiculé par le grand débit du Fleuve St-Laurent.

1985 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, monsieur Valiquette?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1990 Monsieur Valiquette, votre deuxième question.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1995 Ça va aller. Deuxième question: on sait que tantôt vous parliez des mesures de contrôle utilisées par le promoteur. Vous disiez qu'il y avait des mesures de contrôle qui semblaient efficaces.

2000 Cependant, est-ce que c'est vrai que certains types de goélands sont en mesure de se débarrasser des rapaces, qui sont utilisées pour faire le contrôle par Faucon inc.?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2005 Très honnêtement je ne pourrais pas vous dire, parce que, je veux dire, bon, sur le site de Lachenaie, durant la période de reproduction, en général, la majorité des oiseaux, la très grande majorité c'est des goélands à becs cerclés, mais en général ces oiseaux-là réagissent assez rapidement face à la présence d'un rapace.

2010 Bien sûr que durant l'automne, ou encore durant la période hivernale, la majorité des goélands à bec cerclé quittent nos régions et vont vers la côte Est américaine, et ils sont remplacés par des oiseaux qui nichent, bon, qui nichent dans le milieu arctique, qui sont des oiseaux goélands bourgmestre ou arctiques.

2015 Mais je ne connais pas la réaction de ces oiseaux-là face à des oiseaux rapaces comme un faucon.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2020 Est-ce qu'il n'y a pas des goélands à tête grise, qui se débarrassent des buses et des rapaces?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2025 Bien en fait, peut-être que vous faites référence à des goélands à manteau noir, qui sont des goélands de grande taille. Ils sont peut-être moins impressionnés par les faucons ou encore par les buses utilisées par le site de Lachenaie.

2030 Sauf qu'à notre connaissance, les goélands à manteau noir, en période de reproduction j'entends, durant l'été, il existe peut-être une dizaine ou une quinzaine de couples dans la région de Montréal. Donc, ce n'est pas des nombres importants.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2035

Est-ce que le promoteur qui utilise les rapaces a des expériences à nous rapporter à cet égard?

M. JEAN-MARC VIAU :

2040

C'est sûr que le faucon ne s'attaque pas à des goélands à manteau noir; il n'y a pas de problème pour les goélands à bec cerclé, ça, il n'y a pas aucun problème; mais, on utilise principalement des Buses à croupion blanc, c'est des buses *Harris hawk* en anglais.

2045

Les Buses vont s'attaquer très facilement aux becs cerclés, puis aux Manteaux noirs, j'ai déjà vu des femelles attaquer des Manteaux noirs. Mais c'est assez rare.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2050

Mais est-ce que vous les utilisez tout de même durant les périodes hivernales où on a la présence de ces grands goélands là?

M. JEAN-MARC VIAU :

2055

Non, on n'utilise pas la fauconnerie pendant la période hivernale, parce qu'on ne sentait pas encore le besoin, parce que le problème était plus localisé sur le site, il y a moins de goélands que pendant la période d'été, puis ces oiseaux aussi, muent et se... selon les Services environnementaux, ils muent.

2060

Sauf que ce que j'ai constaté, c'est quand même qu'il y a un peu plus de goélands à Manteau noir, d'année en année, qui viennent sur le site puis qui s'installent aussi, à l'Usine d'épuration de la Ville de Montréal.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2065

Ça va. Merci beaucoup. Merci monsieur Valiquette. Monsieur Brousseau, encore une fois, au nom de tout le monde: merci beaucoup.

M. JEAN-MARC VIAU :

Excusez Madame...

2070

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de soirée.

2075

M. JEAN-MARC VIAU :

Monsieur Brousseau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2080

Monsieur Brousseau, un instant encore. Monsieur Viau.

M. PIERRE BROUSSEAU :

2085

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

J'aurais une question à demander, effectivement.

2090

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je pense que je peux difficilement, la période des questions est réservée aux citoyens, monsieur.

2095

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est une demande que monsieur Haemmerli m'a demandée, puis en fin de compte, oui j'en aurais une demande, si vous me laissez la faire à monsieur Brousseau.

2100

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est une demande d'information pour remettre aux citoyens?

2105

M. JEAN-MARC VIAU :

Non, ça serait à demander directement à monsieur Brousseau par rapport ce que nous avons demandé dans le passé.

2110

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! En réponse à une question de monsieur Haemmerli tout à l'heure?

2115

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, oui, oui, oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2120

Bon. D'accord. Allez-y.

M. JEAN-MARC VIAU :

2125

Excusez-moi. Environnement Canada, est-ce qu'ils permettraient au fauconnier d'utiliser justement, un permis d'abattage pendant la période de dépendance des jeunes?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2130

Pour l'instant, Environnement Canada, on garde notre position qu'on considère que l'abattage, carrément, d'oiseaux sur un site d'enfouissement, n'est pas efficace. Compte tenu de la dimension et de la quantité de déchets qui est là abattre ou vouloir abattre quelques individus ou une vingtaine d'individus par jour, ne réglerait pas aucunement le problème.

2135 Un goéland abattu dans une quantité X de mètres carrés de déchets, avec des sacs de plastique blanc, le goéland deviendrait tout à fait inidentifiable et, je veux dire, les oiseaux ne seraient pas effarouchés, il n'y aurait pas une réaction de panique de la part des autres oiseaux qui voudraient s'alimenter.

2140 On considère que l'abattage d'oiseaux est vraiment une solution ultime, et pour l'instant, je veux dire, l'abattage d'oiseaux dans un site d'enfouissement, on ne considère pas ça comme une façon très, très efficace de régler un problème.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2145 Monsieur Brousseau, est-ce qu'il y a des critères particuliers qui doivent être rencontrés pour procéder à l'abattage?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2150 En fait, nous on demande aux gens qui sont aux prises avec, bon, que ce soit des goélands ou un autre oiseau, c'est d'essayer toutes les techniques possibles qui peuvent fonctionner puis qui sont disponibles sur le marché, avant d'en arriver à l'abattage.

2155 On considère que l'abattage, ce n'est vraiment pas une solution à moins d'une situation catastrophique, comme on pense à la sécurité ou encore à la santé du public.

M. JEAN-MARC VIAU :

2160 Monsieur Brousseau, à titre expérimental est-ce que vous laisseriez faire un essai?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2165 Il faudrait tout de même que ce soit sur une base scientifique, ça devient un projet scientifique, si vous voulez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors nous allons mettre fin à cet échange. Je vous remercie beaucoup monsieur Brousseau, encore une fois, bonne fin de soirée.

2170

Je n'ai pas votre nom monsieur, parmi les inscrits. Mais il faudrait que vous vous soyez inscrits.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2175

On va rouvrir le registre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2180

On va rouvrir le registre et puis on va... Alors, monsieur Brousseau, est-ce qu'on peut peut-être vous demander de demeurer encore un peu en disponibilité, s'il vous plaît?

M. PIERRE BROUSSEAU :

2185

Oui, oui, pas de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2190

Alors, merci beaucoup, nous vous rappellerons dans les prochaines minutes, tout dépendant de l'évolution de notre registre, et nous vous en donnerons des nouvelles. Merci beaucoup.

M. PIERRE BROUSSEAU :

2195

Ça va.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2200 À tantôt. Avant d'aller à la pause, tout à l'heure j'ai remarqué, docteur Bélanger, lorsque le docteur Quesy a évoqué l'étude de monsieur Benoît Lévesque, vous m'avez montré un papier?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2205 C'est déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est un document parmi ceux que vous avez déposés?

2210 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

C'est le document qui traitait des goélands que j'ai déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2215 Bon. Alors, ce document est déjà là pour l'intérêt de tout le monde. Alors, nous prenons une pause de quelques minutes et nous allons rouvrir le registre immédiatement.

2220 Je veux mentionner que nous ouvrons le registre pour la fin de la soirée de ce soir, donc, comme il est presque vingt et une heure (21 h 00), nous allons prendre d'abord un premier bloc d'une dizaine de noms; en tenant compte de monsieur qui veut poser une question sur les goélands. Merci.

-- SUSPENSION

-- REPRISE D'AUDIENCE

2225 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2230 Alors, nous allons reprendre nos travaux. Et j'appelle, je ne sais pas si c'est Margot ou Marco Turcot. Marco Turcot.

Bonsoir, monsieur Turcot.

M. MARCO TURCOT :

2235 Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2240 Alors, votre première question.

M. MARCO TURCOT :

2245 Ça s'adresse àBFI. C'est au sujet, tantôt vous avez dit que vous n'avez pas fait des études
autour du site...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Adressez-vous àmoi, s'il vous plaît.

2250 **M. MARCO TURCOT :**

 Oh! Excusez. Ils disent qu'ils n'ont pas fait d'étude autour du site, ils ne les ont pas
informés pour les nappes phréatiques, les eaux de surface pour les contaminations, ils n'ont pas
surveillé les fermes agricoles.

2255 Puis nous -- moi je demeure sur Cabane-Ronde -- la moyenne des citoyens de Cabane-
Ronde, Charlemagne, Le Gardeur, il y a beaucoup de citoyens c'est des puits de surface puis des
puits artésiens.

2260 Qui nous garantit qu'il n'y aura pas une contamination dans le sol, comment qu'on peut
faire pour deviner? S'il y a de quoi, on va-tu tomber malade?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2265 Alors, merci pour cette première question.

Cet après-midi, monsieur Turcot, cette question de l'eau des puits a été traitée. Mais j'attire aussi -- comme tout à l'heure monsieur Haemmerli l'a fait -- votre attention, lorsque le document sera déposé, vous pourrez aller relire. Mais il y avait des questions techniques.

2270 Alors, je vais demander à ceux qui, cet après-midi, parlaient de ce sujet, de résumer leurs interventions. Mais là cette fois-ci, plus précisément sur ce point.

2275 Alors, d'abord avec monsieur Viau et j'irai ensuite aux ministères, au pluriel, de la Santé; de l'Environnement et de la Santé.

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, je vais laisser la parole à monsieur Jean-Claude Marron.

2280 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2285 Oui. Un résumé très rapide. Le site de Lachenaie a une couche d'argile d'une vingtaine de mètres, qui est de la glaise, donc un matériau très peu perméable, et les différentes études qui ont été faites ont montré que la nappe qui est sous cette couche d'argile est une nappe fossile, qui est saline. On a dix (10) grammes de chlorure par litre d'eau.

2290 Il faut savoir que les critères de l'eau potable par exemple, imposent deux cent cinquante (250) milligrammes de chlorure. Donc, c'est une eau qui est actuellement impropre à la consommation, qui contient également des métaux lourds comme le baryum, à des concentrations de dix-sept (17) fois supérieures.

2295 Donc, pour faire court, actuellement, le contexte géologique est très favorable à une protection de cet aquifère, qui lui-même déjà est impropre à la consommation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais si je peux me permettre, pour des citoyens qui ont des puits de surface?

2300 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Alors, les puits de surface est une autre problématique, puisqu'en fait on a une couche de deux (2) à trois (3) mètres de matériaux sablonneux qui reposent sur l'argile.

2305 Cette nappe-là là où le sable existe encore; parce que la zone qui a été étudiée a été exploitée pour extraire du sable, c'était des sablières; donc l'essentiel du site dont on parle pour l'instant, se trouve sur l'argile, les zones à l'extérieur, donc en puits de surface, sont des nappes beaucoup plus vulnérables. Mais cette nappe n'existe plus aux droits du site de UTL.

2310 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et cela dans un rayon de combien de kilomètres?

2315 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

On a vu qu'il y avait, bon, à peu près, je dirai soixante-dix pour cent (70 %) de la surface où le sable avait été enlevé; il reste sous les deux (2) bandes, et on a vu qu'il y avait une partie qui n'appartient pas à UTL, où le sable a été exploité, je pense c'est en partie Ouest.

2320 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et avez-vous un rayon, une portée, une distance là?

2325 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je dirai de l'ordre de peut-être deux cents (200), trois cents (300) mètres.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2330 Merci beaucoup. On va aller voir au Ministère. Monsieur Mbaraga et docteur Bélanger.

M. JEAN MBARAGA :

2335 Oui, Madame la Présidente, c'est que le Ministère a fait quelques analyses de contrôle et puis Marie-Josée Gauthier va vous en parler.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

2340 C'est l'information que je devais vous rapporter.
On a quatre (4) puits artésiens qui ont été analysés au niveau des coliformes: c'était négatif. C'est au Sud-Ouest du site.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2345 Mais ça c'était au niveau des coliformes?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

2350 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que par exemple nitrite, nitrate ça, ç'a été fait?

2355 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

On a un (1) puits en nitrate qui donnait point zéro huit (.08) milligrammes par litre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2360 Alors que la norme est de dix (10)?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

2365

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pour les nitrites, nitrates?

2370

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a d'autres paramètres là qui pourraient être des signatures d'eaux en provenance du site, qui seraient analysées de façon systématique ou que vous avez examiné dans vos analyses?

2375

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Ça peut être ajouté effectivement, oui.

2380

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais là ce que vous me dites c'est que vous ne l'avez pas fait spécifiquement?

2385

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Exactement, on a fait les coliformes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2390

Docteur Bélanger.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2395

Oui, bien, il faut distinguer la problématique *eau de surface*, *eau souterraine*, c'est bien évident.

Pour ce qui est de l'eau de surface, je ne crois pas qu'il y ait de problème spécifique de contamination.

2400

Il faudrait relier ça aux biogaz, ou à la limite aux problèmes des poussières ou je ne sais pas trop quoi. Mais il n'y a pas d'évidence, il ne semble pas qu'il pourrait y avoir des problèmes avec l'eau de surface. Je n'ai pas vraiment beaucoup à rajouter pour l'eau de surface.

2405

Pour ce qui est de l'eau souterraine, on a longuement intervenu après-midi sur le sujet. Je résumerai en disant qu'on n'a aucune évidence de contamination actuellement, de l'eau qui est accessible aux gens, de l'eau que les gens pourraient boire, entre autres dans les puits dans le roc qui existe à trois (3) kilomètres, il n'y a aucune évidence qu'il y a un problème de contamination. Ce qu'on n'a pas c'est la certitude qu'il n'y en a pas.

2410

Nous on a demandé après-midi, d'être assurés qu'il n'y a pas de problème de contamination. Il n'y a aucune évidence qu'il y en a, puis on a plutôt tendance à penser qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes, compte tenu des éléments hydrogéologiques qui ont été rapportés.

2415

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Turcot, ça sera votre deuxième question.

2420

M. MARCO TURCOT :

Ah! Déjà?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2425

On va rouler à deux (2) questions.

M. MARCO TURCOT :

2430 Mais, c'est parce qu'on a parlé juste des puits artésiens mais les puits de surface, vous dites qu'il n'y a pas de danger?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2435 C'est ce que nous avons demandé, les puits de surface, et nous avons demandé la précision là Docteur Bélanger, avez-vous un ajout là-dessus?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2440 Bien, il n'y a pas de problème de communication entre les nappes profondes et les nappes de surface. Et les nappes de surface, à ce que j'en sais, les nappes de surface du site sont isolées. Le site est entouré de fossés qui fait que l'eau, normalement, ne devrait pas pouvoir s'écouler.

2445 Moi je ne fais pas d'inspection puis je ne peux pas le garantir, c'est à eux de le garantir. Mais au meilleur de notre connaissance, mais bien sûr, au meilleur de notre connaissance, il ne peut pas y avoir de problèmes de cet ordre-là. On nous assure qu'il n'y en a pas.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2450 J'aimerais juste apporter un point de précision au niveau des eaux de surface, en tout cas faire préciser par le promoteur.

2455 Vous avez un programme de caractérisation des eaux de surface dans les fossés et notamment autour des bandes, des deux (2) bandes de déchets qui sont au Nord du site.

Et moi j'aimerais savoir où aboutit le fossé qui descend le long des deux (2) bandes et qui s'en va le long du chemin Quintal?

M. JEAN-MARC VIAU :

2460 Je vais laisser monsieur Marron, qui a fait une étude déjà là-dessus.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2465 En fait, le sens d'écoulement des eaux de surface le long du chemin Quintal, qui est ici, part de l'Est vers l'Ouest, et rejoint un ruisseau qui est le ruisseau, je pense, St-Charles, qui ensuite passe sous la 640 et rejoint la Rivière des Mille-Îles.

2470 Donc c'est le sens d'écoulement, la pente générale des terrains, puisque l'écoulement se fait sur la surface de l'argile, se fait de l'Est vers l'Ouest, et ensuite descend vers le Sud.

M. MARCO TURCOT :

2475 Ils peuvent-ils nous garantir qu'il n'y a aucun danger pour nos puits? Parce que vous parlez de l'eau qui s'écoule mais quand arrivent les gelées l'hiver ou des déluges l'été, terribles, les fossés ne fournissent pas.

Les fossés ne peuvent pas fournir. Ça peut sortir de partout.

2480 C'est moi la ferme à neuf cents (900) mètres, puis il y a du danger que l'eau voyage, puis elle peut faire des kilomètres, l'eau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2485 Est-ce que vous...

M. MARCO TURCOT :

Nous garantissez-vous qu'il n'y a pas aucun danger pour nos puits?

2490 **M. JEAN-MARC VIAU :**

2495 Le plan qui a été déposé, de Filiatreault McNeil, comprenait les ouvrages pour la gestion des eaux de surface; il y avait la plus grosse pluie en vingt (20) ans, je pense, ou quelque chose comme ça, la fréquence là Mais je ne m'en souviens pas par coeur parce que ça fait un bout de temps.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2500 Mais dans le cas d'un événement tel que celui-là où aboutit le ruissellement actuellement, du lieu, et où va-t-il aboutir si éventuellement le projet est approuvé?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2505 Le sens d'écoulement et l'endroit où aboutit les eaux de ruissellement du site actuel, vont au même endroit que ce qui est projeté après l'agrandissement. C'est-à-dire toujours vers le Ruisseau St-Charles.

2510 C'est-à-dire qu'on a ici, on le devine ici, la sortie du secteur Nord se fera à ce niveau-là va descendre le long du Ruisseau St-Charles, passer sous la 640 et rejoindre la Rivière des Mille-Îles, qui est ici.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2515 Donc, est-ce qu'on comprend qu'il n'y a pas de possibilité que l'eau qui sort à l'Ouest du site s'en aille vers la Rivière Mascouche et vers le chemin de la Cabane-Ronde?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2520 Non. Pas avec la carte topographique que l'on a là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

En ce qui a trait au drainage des eaux de surface...

2525 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2530

... et en ce qui a trait à la nappe de surface dans le sable, ce que vous nous dites c'est que celle qui est sur le site ne serait pas en contact, ou n'alimenterait pas celle qui serait à l'extérieur du site? Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

2535

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Il n'y a quasiment plus de sable sur l'extension. Donc en fait, ce qui se passe c'est que, c'est la topographie du niveau supérieur de l'argile qui conditionne les écoulements, et que le sens d'écoulement résultant de la pente naturelle de l'argile, envoie en direction Ouest, et ensuite Sud.

2540

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors monsieur Turcot, vous aviez droit à deux (2) questions.

2545

M. MARCO TURCOT :

Non mais, ma deuxième n'est pas rentrée encore.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2550

Bon. Alors, on va appeler votre deuxième...

M. MARCO TURCOT :

2555

Nos puits.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2560

Nous devons prendre la réponse à partir du renseignement qui nous est donné sur l'écoulement des eaux. Alors, je...

M. MARCO TURCOT :

Vous ne nous garantissez pas nos puits?

2565

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous ne donnez pas de garantie?

2570

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

La réponse c'est que ça ne devrait pas, mais il y a...

M. JEAN-MARC VIAU :

2575

Mais il y a un risque.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2580

Il n'y a pas de garantie.

M. MARCO TURCOT :

2585

Mais il y a un risque?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2590

Il n'y a pas de garantie.

M. MARCO TURCOT :

Mais oui mais, c'est notre santé, Madame. C'est la santé des gens de la Cabane-Ronde. Il va-tu falloir prendre des tests d'eau, nous? C'est àBFI àle faire.

2595

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez à ce moment-là venir nous exprimer tout cela dans votre mémoire, lorsque vous viendrez en deuxième partie d'audience, ces éléments et ces craintes que vous avez.

2600

Pour le moment, je vous demanderais de poser votre deuxième question.

M. MARCO TURCOT :

2605

Ma deuxième question est sur ma ferme, c'est moi qui a la ferme à neuf cents (900) mètres du site de BFI.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2610

À neuf cents (900) mètres. Pourriez-vous, à partir de cette carte, nous dire à peu près où est votre...?

M. MARCO TURCOT :

2615

Pas elle, l'autre en plus gros.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

En plus gros.

2620

M. MARCO TURCOT :

En couleur aussi. Il faut-tu que je me lève?

2625

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Pouvez-vous nous décrire...

M. MARCO TURCOT :

2630

Descendez la photo un petit peu, s'il vous plaît. Je me trouve un peu plus haut.
Descendez l'autre bord. Encore, encore, encore. Celle-ci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2635

Bon. Merci, oui.

M. MARCO TURCOT :

2640

Ça c'est ma ferme.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2645

Donc, pour indiquer pour la transcription, vous êtes...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2650

Vous êtes immédiatement au Sud de l'indication de *Mascouche* sur la carte, dans le coin
du... dans le champ qui fait le coin du boisé.

M. MARCO TURCOT :

Juste ici là ça c'est toute ma ferme qui est ici.

2655

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À gauche?

M. MARCO TURCOT :

2660

C'est ça.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2665 Au Nord-Est de la ligne électrique. D'accord.

M. MARCO TURCOT :

2670 Je suis une ferme agricole.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2675 **M. MARCO TURCOT :**

2680 Je cultive du maïs sucré et de la pomme de terre. J'ai des bassins d'irrigation. Mes bassins d'irrigation viennent tous chercher l'eau dans le bois. Si mon eau dans le bois est contaminée; parce que là je viens la chercher dans le bois là puis si moi je ne peux plus arroser, je n'ai plus de récoltes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2685 O.k. Alors on va aller voir tout ça. Alors, monsieur Marron, est-ce que l'eau, tel que décrit sur le terrain, la propriété de monsieur Turcot, est contaminée?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2690 C'est une question dans l'absolu. Est-ce qu'elle est contaminée, je n'ai pas de résultat d'analyse. Mais ce que je peux dire en termes de risques, avec les éléments que l'on a en main, c'est que l'écoulement tel que je le décrivais, ne va pas dans cette direction. Topographiquement, ça s'écoule vers l'Ouest et ensuite vers le Sud.

2695 Et d'autre part, tous les fossés périphériques qui vont gérer les écoulements de surface, vont être taillés dans la couche d'argile, donc il n'y aura pas de migration dans la couche de sable superficielle.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2700 Et du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que les vérifications que vous avez faites, de l'hydrogéologie du secteur, confirment tout cela?

M. JEAN MBARAGA :

2705 Monsieur justement, excusez, va répondre à ça, Michel Bourret.

M. MICHEL BOURRET :

2710 Dans le cadre des autorisations qui sont données, et tel que le prévoit le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, les eaux, tant souterraines que de surface, doivent être contrôlées; au moins quatre (4) fois par année, pour les eaux... trois (3) fois par année.

2715 Et pour chacun des fossés, à la sortie de chacun des fossés, lorsqu'il sort de la propriété de l'exploitant, il doit y avoir des contrôles de qualité.

Donc le contrôle se fait sur le territoire, sur le terrain du propriétaire, de l'exploitant.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2720 Alors, merci beaucoup, monsieur Bourret. Merci monsieur Turcot. J'appelle maintenant monsieur Bruno Cloutier.

M. MARCO TURCOT :

2725 Je ne peux pas répondre?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2730 Non, votre réponse, votre commentaire au moment de votre mémoire. Alors, monsieur Bruno Cloutier s'il vous plaît.

M. BRUNO CLOUTIER :

2735 Bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2740 Bonsoir.

M. BRUNO CLOUTIER :

2745 J'ai deux (2) questions sur les goélands; j'en ai même trois (3), mais on va commencer par une (1).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2750 Bon. Nous avons eu une nouvelle communication par la suite, de monsieur Brousseau, qui ne pouvait plus être disponible, compte tenu qu'on lui avait parlé du début de la soirée. Alors, ce que nous ferons si ces questions s'adressent à lui, nous les enverrons par écrit et nous déposerons la réponse le plus rapidement possible.

M. BRUNO CLOUTIER :

2755 D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2760 Alors si, entre-temps, on peut poser les questions aux gens qui sont ici bien, on va regarder
ça. Alors, première question.

M. BRUNO CLOUTIER :

2765 Je vais y aller et vous jugerez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Première question.

2770

M. BRUNO CLOUTIER :

2775 Dans notre étude, ou dans nos recherches, on a trouvé des écoles de pensées, ou peut-
être par l'expérience, et la bonne connaissance du sujet en cause, des goélands, les goélands
pourraient servir de baromètre à une saine gestion de sites d'enfouissement.

Pouvez-vous recueillir des avis d'experts sur cet aspect? Je m'explique: sur un mur ouvert,
de X grosseur, quel serait l'achalandage acceptable? Et la colonie et sa distance, versus un site
d'enfouissement, est-elle régie par des normes ou soumise à des conditions?

2780

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors un instant là parce que là j'ai deux (2)
questions de votre part. Je dois considérer que vous venez de poser deux (2) questions.

2785

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vais annuler la dernière.

2790

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors vous annulez la dernière. D'accord. Alors, est-ce que quelqu'un peut répondre à cela ou si nous acheminons? Est-ce que du côté du promoteur?

2795 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Ça serait peut-être mieux de l'acheminer à monsieur Brousseau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2800

Alors, nous acheminerons cette question par écrit à monsieur Brousseau, et dès que nous avons sa réponse, elle sera dans les Centres.

M. BRUNO CLOUTIER :

2805

D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2810

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. BRUNO CLOUTIER :

2815

Elle a rapport aussi aux goélands. Pour le comptage des goélands, peut-on croire que; si on prend en exemple la période de pointe, donc à peu près cinq mille (5 000) goélands par jour qui a été répertorié; est-il possible de croire que c'est peut-être dix (10) ou douze mille (12 000) oiseaux qui visitent le site par jour, dans le sens où: quelle serait la durée de temps qu'un goéland reste sur le site? Y a-t-il un achalandage ou les goélands font du neuf (9 h 00) à cinq (17 h 00)?

2820

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Est-ce que, monsieur Viau, est-ce que votre expert de tout à l'heure est encore dans la salle pour répondre à cette question?

2825 Alors, pourriez-vous vous réidentifier monsieur, s'il vous plaît?

M. YVON COURCHÉSNE :

2830 Yvon Courchêsne, NOVE Environnement. Si je comprends bien la question, c'est: est-ce qu'il y a une variation temporelle du nombre de goélands sur le site?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2835 Et dans quelle période de temps?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2840 Pas seulement ça, c'est que si vous estimez les goélands plusieurs fois dans la journée et que vous en comptez toujours cinq mille (5 000), est-ce que c'est les mêmes cinq mille (5 000) ou est-ce qu'il y a un changement là?

M. YVON COURCHÉSNE :

2845 Disons que ce n'est pas nous qui avons fait les observations, c'est ceux qui s'occupent de l'effarouchement, les gens de Faucon inc.; qui ne sont pas ici ce soir.

Je crois que le décompte se fait à différentes périodes de la journée: le matin, le midi et le soir, et on fait un dénombrement, on estime la population qu'il y a sur le site.

2850 Il y a des variations, il y a des journées que ça peut atteindre dix mille (10 000) oiseaux, effectivement. Il y a des maximums.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2855 Pouvez-vous leur transmettre la question néanmoins, et nous revenir avec ça, s'il vous plaît?

M. YVON COURCHÉSNE :

2860 Oui.

M. BRUNO CLOUTIER :

2865 Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup monsieur Cloutier. J'appelle maintenant monsieur Mario Desrosiers.

2870 **M. MARIO DESROSIERS :**

Bonsoir. O.k. Ma première question. L'autre jour, après ma première soirée qu'on a passée ici, ç'a travaillé un petit peu dans ma tête, puis on m'a dit qu'il y avait environ dix pour cent (10 %) de biogaz qui n'était pas récupéré; c'est ça qu'on m'a dit qu'il pouvait y avoir dans l'air.

2875

Je ne suis pas un gars super fort en mathématiques, mais à un moment donné j'avais même dit, à un moment donné, quand je suis venu pour une autre question, comme quoi ils grossissaient le site de quatre (4) ou cinq (5) fois, mais c'est huit (8) fois.

2880

Ça fait que moi j'ai calculé que dix pour cent (10 %) de gaz présentement, qu'il y a sur le site, qui s'échappe, multiplié par un site de huit (8) fois plus gros, ça fait bien quatre-vingts pour cent (80 %) ça? Ça fait quatre-vingts pour cent (80 %). Plus le dix pour cent (10 %) du site existant: ça fait quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de gaz qui va y avoir...

2885

Du site qui est existant, ça veut dire c'est comme s'il y avait quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du gaz qui s'en irait dans l'air, O.k., c'est ça qu'on va avoir dans le fond, c'est dix pour cent (10 %)...

2890

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question c'est de savoir, vous voulez savoir si votre calcul est exact là?

M. MARIO DESROSIERS :

2895 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller voir comment peut-on calculer à partir de...

2900

M. JEAN-MARC VIAU :

2905 Dans le fond, ce serait... une courbe de génération de biogaz suit un modèle, c'est un modèle dans lequel... grosso modo, on peut dire que cinquante pour cent (50 %) du gaz finit par être créé après les cinq (5) premières années du début de leur production. Ensuite de ça, ça va en décroissance.

2910 Ça fait que ce n'est pas... donc, ça va être dans le temps. Ça veut dire que si on enfouit une (1) tonne là donc il va être généré du gaz beaucoup après, disons il va attendre un (1) an, après ça il va commencer à produire, et ensuite de ça, il va commencer à produire beaucoup, puis après ça il va descendre dans le temps, presque plus après vingt-cinq (25) ans ou trente (30) ans.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2915 Pendant combien de temps augmente-t-il beaucoup?

M. JEAN-MARC VIAU :

2920 La première année il a son *peak* maximum, puis après ça, ça descend radicalement ensuite.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2925 Bon. Mais monsieur veut savoir si... parce qu'il y a une augmentation que vous demandez, si cette augmentation s'avère et devenait une réalité, est-ce que le dix pour cent (10 %) résiduel que vous ne brûlez pas là est-ce qu'il se multiplie d'autant, même si vous dites qu'à un moment donné il va en décroissant?

M. JEAN-MARC VIAU :

2930

Non, c'est ça. Ce n'est pas cumulatif. Par exemple, disons pour le vingt-cinq (25) ans, la première tonne, on pourrait dire qu'au bout de la dernière année, la dernière tonne elle ne produirait plus, elle, ou presque plus. Donc ce n'est pas un facteur cumulatif.

2935

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous nous dites, c'est que ça serait toujours dix pour cent (10 %) ?

M. JEAN-MARC VIAU :

2940

On considère, enfin, on évalue qu'il y a toujours dix pour cent (10 %) d'émissions fugitives sur la quantité totale émise. Donc, en ce moment on a... bien comme tantôt, on va rester juste au nombre de torchères pour simplifier les choses, on en a trois (3) à l'heure actuelle, on va en avoir besoin de huit (8), je crois.

2945

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

C'est ça.

2950

M. JEAN-MARC VIAU :

Donc, autrement dit, la quantité de biogaz, si on fait une règle assez simple, c'est quasiment deux point cinq (2.5) fois, grosso modo, qu'on va faire de plus à peu près, que maintenant. Le maximum.

2955

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2960 Si je me fie au document que vous avez déposé, lorsque la partie actuellement exploitée
fermera, on aurait un maximum d'un peu plus de deux cent mille (200 000) mètres cubes par jour,
vers deux mille cinq (2005), de biogaz captés par jour. Donc, ça c'est le quatre-vingt-dix pour cent
(90 %), donc il y a un dix pour cent (10 %), il y a à peu près vingt... je dirais vingt-cinq mille (25 000)
mètres cubes par jour qui s'échapperaient.

2965 Si on prend vos deux (2) scénarios, optimistes ou conservateurs, on pourrait aller jusqu'à
quatre (4) ou cinq cent mille (500 000) mètres cubes par jour de biogaz produits.

Donc, le dix pour cent (10 %) à cette étape-là est beaucoup plus important que le dix pour
cent (10 %) actuellement?

2970 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est exact. C'est comme ça que ça a été évalué. Oui. Donc on peut voir la courbe en
vert, c'est le scénario optimiste de gaz qui va être produit, la courbe en rouge, c'est avec le scénario
conservateur.

2975 Il faut regarder entre les deux (2), la différence qu'il y a entre les deux (2) courbes, c'est que
la quantité de matière organique est plus importante au niveau du scénario conservateur, et il va y
avoir aussi plus de matières résiduelles à éliminer.

2980 Donc, mieux on recycle, moins qu'on produit de biogaz, puis plus on enlève de matières
organiques, moins on produit aussi de biogaz.

2985 Donc, on regarde, à l'heure actuelle, si on regarde à l'année deux mille trois-deux mille
quatre (2003-2004) à peu près, on est rendu à peu près à un ordre de grandeur environ, sur le
tableau, d'à peu près de cent cinquante (150 000), on va se rendre en fin de compte, selon le
scénario optimiste, avec un plateau dans la zone des trois cent cinquante (350) là Et le scénario
conservateur pourrait même dépasser le cinq cents (500).

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2990

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Desrosiers?

M. MARIO DESROSIERS :

2995

Bien là j'aimerais savoir moi, mettons là..

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça serait une deuxième question?

3000

M. MARIO DESROSIERS :

Non non. Non, ce n'est pas ma deuxième question, c'est parce qu'il n'a pas répondu à ce que moi je veux savoir.

3005

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais là je ne prends que deux (2) questions.

3010

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais je vous ai mentionné qu'actuellement, on avait... bien, regardez cette figure là..

M. MARIO DESROSIERS :

3015

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3020

... on va le faire, actuellement là en l'an deux mille (2000) on est à peu près entre cent cinquante (150) et deux cent mille (200 000) mètres cubes par jour.

M. MARIO DESROSIERS :

3025 O.k.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3030 De capté. Ça c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Donc il y a un dix pour cent (10 %) qui n'est pas capté.

3035 À la fermeture du site, selon qu'on ne récupère pas beaucoup ou beaucoup plus, on va atteindre proche quatre cent mille (400 000) mètres cubes par jour, ou même cinq cents (500 000) là si on récupère moins.

Ça c'est, encore une fois, ce qui serait capté. Il y en aurait dix pour cent (10 %) qui s'échapperait.

3040 Donc, là il y a un facteur d'à peu près trois (3) fois entre les volumes générés actuellement, et ceux qui seront générés à la fermeture du site.

Ça veut dire que le dix pour cent (10 %) qui s'échappe, il va être lui aussi, probablement trois (3) fois plus important.

3045 **M. MARIO DESROSIERS :**

Trois (3) fois?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3050 Bien, c'est ce que ces proportions-là nous disent, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3055 Est-ce que c'est plus clair?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ça répond à votre question?

3060

M. MARIO DESROSIERS :

O.k. Ça c'est conservateur c'est ça? C'est conservateur?

3065

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Celui-là..

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3070

Non. Ce qu'on dit c'est qu'il y a un scénario conservateur et un scénario optimiste. Ça c'est au niveau de la récupération des matières putrescibles.

3075

Si on récupère beaucoup de matières organiques qui ne vont pas à l'enfouissement, on a la courbe en vert. Si on en récupère moins, et qu'il y a plus de matières organiques dans l'enfouissement, à ce moment-là on a la courbe...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3080

En rouge.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

... en rouge. C'est ça que ça dit.

3085

M. MARIO DESROSIERS :

3090 O.k. Ma deuxième question: là depuis deux (2), trois (3) jours qu'on entend toutes les choses, nous autres, avec notre problème de senteur, de goélands, de pollution de l'air, il va y avoir la pollution visuelle; parce que moi je reste rue Desrosiers, qui est entre Monique et Chantal, ça fait que, disons que je vais avoir ça direct en avant de ma maison.

3095 En tout cas, avec tous ces inconvénients-là c'est sûr et certain que moi, je tiens à ma famille puis à ma santé; je vais être obligé de vendre ma maison.

3100 Je voudrais savoir qu'est-ce qui va arriver avec la dépréciation de ma maison, par rapport, juste par rapport à mon évaluation municipale. Je ne peux même pas voir comment je vais vendre ma maison. Je veux savoir qu'est-ce qui va arriver avec ça? Il y a-tu quelqu'un... on va-tu être dédommagés pour ça? Parce que c'est sûr qu'on va vendre puis ils vont les avoir les terrains.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3105 On va aller voir les municipalités à ce sujet-là C'était une question que la Commission voulait poser. Monsieur Lévesque? Et puis les deux (2) MRC, attendez-vous à ce qu'on fasse un appel à vous là-dessus.

Monsieur Lévesque, qu'arrive-t-il de la valeur des maisons?

M. DENIS LÉVESQUE :

3110 C'est une question très hypothétique, Madame la Présidente.

3115 Écoutez, évidemment, l'évaluation des maisons, l'évaluation municipale est basée sur le marché. On engage des évaluateurs agréés, et il y a toute une... la Loi sur les cités et villes, et entre autres la Loi 57, nous prévoient que les rôles triennaux doivent être déposés, et lorsqu'un rôle triennal est déposé, la valeur inscrite correspond environ au mois de juillet de l'année précédente.

3120 Ce qui veut dire que chaque fois qu'un rôle est déposé, on prend l'évaluation de l'année, de un an et demi (1) avant, et c'est basé sur le marché, donc sur les ventes qui se feront dans le secteur.

Pour une réponse plus claire, ce que je vous invite ça serait peut-être, on pourrait poser la question à un évaluateur agréé, qui lui pourrait donner l'information plus pertinente.

3125 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

On apprécierait beaucoup, et notamment s'il apparaît une diminution de l'évaluation des maisons suite à l'agrandissement de quatre-vingt-quinze ('95), ça doit être documentable ça? Est-ce que votre évaluateur pourrait répondre à cette question-là?

3130

M. DENIS LÉVESQUE :

Écoutez, à ce moment-là il faudrait consulter plutôt les gens de Repentigny, parce que les résidences qui sont dans Repentigny, dans le secteur Terrebonne, elles sont plus éloignées.

3135

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Nous voulions demander s'il y avait quelqu'un de Repentigny dans la salle. Monsieur Weemaes, je crois, pouvez-vous venir aussi répondre à cette question et nous dire ce que vous en savez? Monsieur Weemaes.

3140

M. ROBERT WEEMAES :

Je ne peux résister à la tentation de vous dire que Repentigny apprécie que Terrebonne reconnaisse que c'est nos citoyens qui subissent le préjudice.

3145

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Un instant. Attention, je ne peux accepter de... Je n'accepte pas d'approbation ou de désapprobation dans la salle. Alors, monsieur Weemaes.

3150

M. ROBERT WEEMAES :

3155 Cette précision étant faite, je vais vérifier avec l'évaluateur pour ce qui est de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), mais comme mon collègue répondait tantôt, c'est sûr que l'évaluation municipale reflète le marché.

3160 Alors, à partir du moment où il y a des éléments près d'une propriété, qui peuvent influencer l'intérêt d'une propriété, ça influence la valeur; ça, il n'y a aucun doute là-dessus.

3165 Alors, dans le cas présent, dans un sens comme dans l'autre, je veux dire, quelqu'un qui va installer sa maison près d'un parc municipal va voir la valeur monter, quelqu'un qui va voir sa maison près d'un site d'enfouissement va probablement voir sa valeur descendre. Mais c'est plus un évaluateur qui pourrait effectivement, donner l'ampleur de cette variation-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3170 Mais, à vous aussi nous posons cette question: est-ce que la valeur des maisons, est-ce que les maisons ont perdu de la valeur chez vous, sur votre territoire, à la suite de l'agrandissement de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)?

M. ROBERT WEEMAES :

3175 Je vous mentionnais tantôt, je vais vérifier avec l'évaluateur, demain matin, pour ce qu'il s'est passé en quatre-vingt-quinze ('95), on devrait être en mesure de vous donner la réponse dans le courant de la journée demain. Parce que c'est le Service d'évaluation municipale, donc l'information on l'a à la Ville, je pourrai déposer l'information demain matin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3180 Plutôt demain après-midi.

M. ROBERT WEEMAES :

3185 Demain après-midi, oui. C'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3190 Voilà Alors merci beaucoup. Est-ce que du côté des MRC vous avez... c'est les municipalités qui...

M. MARIO DESROSIERS :

3195 L'évaluation foncière est de compétence municipale locale, et non pas de celle de la MRC.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3200 Alors, merci beaucoup. Alors merci beaucoup, monsieur Desrosiers. J'appelle maintenant madame Manon Fortin, s'il vous plaît.

Mme MANON FORTIN :

3205 Bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Madame Fortin, bonsoir.

Mme MANON FORTIN :

3210 Madame la Présidente, si vous me le permettez, je laisserais mes question à deux (2) personnes; une (1) première question à une (1) personne et l'autre à une (1) autre personne.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3215 Très bien. Alors, veuillez s'il vous plaît, nous les identifier.

Mme MANON FORTIN :

3220 Oui, monsieur Marc-André Bernier.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et l'autre personne?

3225

Mme MANON FORTIN :

Maître François Valiquette.

3230 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Bernier.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

3235

Bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3240

Bonsoir.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

3245

Moi, ma question est très, très simple. Regardez, il y a un (1) des membres du promoteur tantôt, qui a fait une petite mention que le Gouvernement a autorisé jusqu'à maintenant, dans ses décrets, à vingt-cinq (25) ans.

3250

Mais ça, je veux qu'on m'éclaircisse là-dessus. Parce que vous savez, moi je n'ai pas tellement d'instruction. C'est quoi un décret? C'est quoi via un contrat signé et tout, et tout, et tout, et tout?

Il y a-tu quelqu'un qui attend, au Gouvernement, la main levée puis le crayon dans la main pour signer le contrat? Il est-tu déjà signé? Moi c'est ça que je veux savoir.

3255 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement. D'abord, monsieur Viau là dessus. Non. Alors, on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement, la valeur, enfin, un décret, est-ce que ça nécessite ensuite des signatures, des ententes?

3260

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente. Le Gouvernement parle par décrets. Autrement dit, le décret, c'est une autorisation qui va être donnée par le Gouvernement, et dans cette autorisation-là il va y avoir des conditions que le promoteur doit respecter.

3265

Donc, l'entente, c'est ça. Quand il va y avoir, en suivi, le suivi c'est quoi, le suivi va se faire sur des conditions d'autorisation.

3270

Donc, si le promoteur ne respecte pas les conditions d'autorisation, à ce moment-là il va être en infraction par rapport à l'autorisation du décret.

Mais le décret, c'est, je dirais, la parole, c'est la façon que le Conseil des ministres s'exprime et c'est la façon que le Gouvernement autorise: c'est par décret. J'ai schématisé, mais c'est exactement ça.

3275

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Bernier aimerait savoir également si vingt-cinq (25) ans c'est une norme et pourquoi on autorise pour des périodes si longues.

3280

Mais, monsieur Bernier, cette question a déjà été... Monsieur Bernier, s'il vous plaît. Cette question a déjà été abordée, je pense, deux (2) fois durant l'audience, donc vous la retrouverez --

3285 c'est peut-être des moments où vous étiez absent -- mais vous la retrouverez dans les comptes rendus, dans les verbatim de l'audience.

Mais je vais peut-être demander à monsieur Mbaraga de préciser une fois, l'histoire de la durée de l'autorisation.

3290 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Commissaire. La durée de vingt-cinq (25) ans, c'est la durée que le Gouvernement a pensé être la durée nécessaire du changement, je dirais réglementaire.

3295 Premièrement, on change pratiquement toutes les lois, d'une façon générale, aux vingt (20), vingt-cinq (25) ans. Et deuxièmement, le vingt-cinq (25) ans permettait aux différents promoteurs de faire une planification à long terme.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3300

Alors, merci beaucoup monsieur Mbaraga. Et merci, monsieur Bernier. Et maintenant, j'appelle monsieur François Valiquette.

Me FRANÇOIS VALIQUETTE :

3305

Oui. Madame la Présidente, Monsieur. Ce que je voulais savoir, moi, c'est au niveau des torchères. Quand on est allé sur le site faire la visite, on a vu les trois (3) torchères, on nous a expliqué que les gaz étaient brûlés à la base et que les gaz montent.

3310

Je voudrais savoir, les gaz qui sortent des torchères se comparent à quoi, en rapport avec les gaz qui sortent des usines d'incinération de déchets? Ça se compare comment au niveau des types de gaz et des... donc, la nature de ces gaz-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3315

Alors, on va aller voir ça du côté du promoteur. Alors, les émanations de vos torchères, à comparer avec les incinérateurs.

M. JEAN-MARC VIAU :

3320

Je n'ai pas en tête l'évaluation avec un incinérateur, sauf qu'on l'a évalué... ce qu'on a c'est une destruction de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) et plus des carbones organiques volatils, donc ça, les torchères respectent les normes californiennes; c'est les normes les plus restrictives en Amérique du Nord.

3325

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous pouvez nous caractériser ce qui sort de vos torchères?

3330

M. JEAN-MARC VIAU :

Nous avons fait une étude. J'aimerais mieux déposer l'étude, ça serait plus facile dans le fond, l'information va être toute là

3335

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît. Et j'irais voir du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Mbaraga, on sait que le Gouvernement, à un moment donné, à mis un cran d'arrêt aux incinérateurs pour des raisons, justement à cause des émanations.

3340

Alors pourriez-vous nous expliquer, si vous êtes en mesure de le faire, la différence entre les émanations d'une torchère sur un lieu et ces incinérateurs?

3345

M. JEAN MBARAGA :

Disons que je n'ai pas de résultats justement, des différents émanations. Les seuls résultats qu'on a c'est les résultats qui ont été déposés par le promoteur dans le cas du brûlage des biogaz.

3350

Mais il faudrait que la Commission se rappelle c'est quoi qui est brûlé. D'un côté on a les biogaz qui sont brûlés, mais d'un autre côté, c'est les déchets.

3355

Parce que si ma mémoire est bonne, encore une fois, quand ils ont refusé les incinérateurs, c'est parce qu'il y avait une peur de la part de la population, où ils disaient justement, d'arrêter les incinérateurs; il y avait des furannes puis des dioxines.

3360

C'est cette peur là parce que si vous vous rappelez, il y a eu des audiences publiques hier, qui ont été déposées. Entre autres choses, ce n'est pas rien que ça mais, entre autres choses, c'était justement que c'était plus difficile, disons, à accepter de la part de la population.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3365

Est-ce qu'il y en a des furannes et des dioxines à la sortie de vos cheminées, même si vous nous dites qu'on peut trouver ça dans l'étude là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3370

Ce n'est pas un paramètre qu'on a évalué. Les paramètres évalués c'était les carbonés organiques volatils, c'était sur quoi étaient calibrées les torchères.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3375

Mais est-ce qu'on peut avoir l'assurance qu'il n'y a pas de dioxines ni de furannes?

M. JEAN-MARC VIAU :

3380 Ce n'est pas un paramètre qu'on a mesuré, il faudrait que...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3385 Monsieur Mbaraga, si vous me permettez de revenir à vous, est-ce que ces deux (2) paramètres-là en particulier, devraient être mesurés dans ce cas-là?

M. JEAN MBARAGA :

3390 Disons dans l'étude qui a été faite par le promoteur, on ne l'a pas exigé mais, on peut le trouver toujours dans la littérature ou demander au promoteur de le mesurer. Ça c'est sûr.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3395 Vous pourriez, dites-vous, le demander?

M. JEAN MBARAGA :

Oui. On pourrait le demander.

3400 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, merci beaucoup. Merci monsieur Valiquette, madame. J'appelle maintenant monsieur Christian Lemieux.

3405 **M. CHRISTIAN LEMIEUX :**

Alors, bonsoir Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3410 Bonsoir.

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

3415 Moi j'aimerais savoir pourquoi, dans leur grand soucis de protection de l'environnement, n'ont-ils pas songé à l'ouverture de plusieurs centres de moindre envergure dans la grande région métropolitaine?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3420 Alors, on va aller demander ça au ministère de l'Environnement.

M. JEAN MBARAGA :

3425 En fait, ça va dans le même sens que la réponse que j'ai donnée hier. Les projets que nous étudions, c'est les projets qui sont déposés par les promoteurs. Si demain matin il y a quelqu'un qui veut instaurer un lieu d'enfouissement sanitaire sur l'Île de Montréal, c'est sûr et certain qu'on va l'analyser. S'il y a quelqu'un qui va vouloir l'instaurer dans la MRC de l'Assomption, on va l'analyser.

3430

 Ce n'est pas le Gouvernement qui détermine les projets, ou qui incite les promoteurs à aller installer leurs projets à gauche et à droite là. On répond et on analyse les demandes qui nous sont déposées.

3435

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Oui, votre deuxième question s'il vous plaît.

3440

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

 Mais, j'aimerais avoir une réponse de BFI.

3445

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Vous voulez qu'on, on va aller vérifier.

3450 **M. CHRISTIAN LEMIEUX :**

Parce que c'est comme toute grande entreprise, des succursales, c'est toujours bon à ouvrir.

3455 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Vous avez quelques allusions à cela dans votre étude d'impact là

M. JEAN-MARC VIAU :

3460

Pouvez-vous répéter la question?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3465

La proximité... que d'autres sites s'installent.

M. JEAN-MARC VIAU :

Que d'autre sites?

3470

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3475

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

En fait, ce que monsieur demande, monsieur Viau...

M. JEAN-MARC VIAU :

3480

O.k. C'est qu'on ait plusieurs sites au lieu d'un (1) seul site?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3485

C'est ça.

M. JEAN-MARC VIAU :

3490

Par exemple -- le Ministère va pouvoir le confirmer aussi -- c'est dans la réglementation, celle qui est proposée, les petits sites ne sont pas obligés de récupérer leurs biogaz. Ils ne bénéficieront pas d'une équipe aussi, en place, d'une structure en place, capable aussi de se doter d'équipements, d'avoir une certaine économie d'échelle, naturellement, pour pouvoir rencontrer des exigences plus strictes.

3495

Aussi, en ayant des plus petits sites, comme j'avais expliqué tantôt pour ce qu'on parlait de la densité, donc la quantité de déchets qu'on peut mettre dans un espace donné, un petit site ne se dotera pas de gros équipements plus lourds, donc il pourra moins compacter les déchets. Donc ça va prendre plus de superficie pour le même tonnage en fin de compte.

3500

Si, par exemple, on a de besoin pour un million (1 M) de tonnes par année, disons on prend des sites de cinquante mille (50 000) tonnes, ça ne prendra pas vingt (20) petits sites pour combler un site comme ça. Il va correspondre, en superficie, à beaucoup plus que vingt (20).

3505

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k. On pourra aussi acheminer peut-être, cette question à la CMM, ou enfin à ceux... Ah! On me dit que monsieur Trottier est dans la salle, de la CMM? Ah oui, bonjour monsieur Trottier, plutôt bonsoir. La Commission aimerait vous entendre sur ce sujet.

3510

Puisque la CMM est un grand fournisseur, est-ce qu'à partir des documents que vous avez déposés hier et tout cela, est-ce que plusieurs sites, est-ce que vous privilégieriez plusieurs sites plutôt qu'un (1) seul grand?

3515 **M. JACQUES TROTTIER :**

C'est une belle question ça, parce que c'est vraiment une question, je dirais, économique. Je pense que j'ai entendu le promoteur dire tantôt, que pour faire un bon travail, ça prend un minimum d'équipement et de machinerie et de spécialistes.

3520

Et c'est sûr que -- je pense, *c'est sûr*, c'est mon opinion -- que s'il n'y a pas une masse critique, ça ne sera pas possible de réunir toutes ces conditions-là ce qui est plus facile à faire lorsqu'on a un projet qui est plus grand. Strictement de ce point de vue-là

3525

Maintenant, je ne pense pas que la CMM va se prononcer là-dessus. C'est vraiment des demandes, comme disait monsieur du Ministère tantôt, ce sont les promoteurs qui promeuvent leurs projets. Ce ne sont pas des projets qui émanent de la CMM ou du Ministère.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3530

Alors voilà. Votre deuxième question, monsieur.

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

3535

Je m'attendais à cette réponse-là de la part de BFI, mais je ne m'attendais pas à cette réponse-là de la part du Ministère et de la CMM. Excusez-moi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3540

Vous nous direz ça dans votre mémoire, monsieur Lemieux.

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

Alors, la deuxième question.

3545

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

3550

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

Est-ce vrai que durant les années de grande activité des raffineries de Montréal Est, il y a eu déversement de grandes quantités d'huile, soit environ cent soixante (160) à cent soixante-dix (170) barils d'huile par jour, pendant douze (12) ans, sur le site existant? Et si oui, n'y a-t-il pas lieu de fermer le site?

3555

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez d'un site à Montréal ou ici? Ah! oui.

3560

M. CHRISTIAN LEMIEUX :

Ici, je parle du site existant là oui.

3565

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, on va aller voir du côté du promoteur. Mais monsieur Mbaraga, je vais vous revenir là-dessus.

3570

M. JEAN-MARC VIAU :

À ma connaissance, je dis bien à *ma connaissance*, à l'époque, le site n'avait pas reçu ce type de résidus. Mais il faudrait que le Ministère le confirme, il y a un site qui est le vidangeur de Montréal, qui est au coin de la montée Dumais, qui eux avaient reçu ce genre de résidus-là de Montréal-Est.

3575

Il faudrait qu'ils le confirment, c'est eux qui en ont la gestion avec le Ministère.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3580

Mais vous dites que vous n'avez pas reçu ces chargements là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3585

À ma connaissance, je n'étais peut-être même pas né, moi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller voir monsieur Mbaraga là-dessus.

3590

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente. Les barils d'huile, ce n'est pas des matériaux, ce n'est pas des matières résiduelles qui sont acceptées sur les lieux d'enfouissement sanitaire. On parle actuellement.

3595

Mais s'il y a eu des barils d'huile, je ne sais pas moi, dans les années cinquante ('50) ou soixante ('60), je ne sais pas si vous vous rappelez, Madame la Présidente, hier on a dit justement que, si ces matières étaient trouvées sur le site, on va demander la caractérisation, et le promoteur l'a confirmé.

3600

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que, pour répondre à la question de monsieur Lemieux, est-ce que ça pourrait entraîner une fermeture du site? C'est ça que monsieur veut savoir.

3605

M. JEAN MBARAGA :

3610 Non. Parce qu'on sortirait les déchets puis on les confinerait, on les gérerait selon la Loi et le Règlement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3615 C'est-à-dire qu'on les enverrait dans un site qui est conçu pour accueillir des déchets dangereux?

M. JEAN MBARAGA :

3620 Tout à fait, Monsieur le Commissaire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Voilà la réponse.

3625 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Lemieux. On peut prendre une petite pause plus courte que tout à l'heure, et nous continuerons le registre.

3630 -- SUSPENSION

-- REPRISE DE L'AUDIENCE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3635 Alors nous reprenons, nous reprenons. Alors, pour être bien précis, je veux rappeler à tout le monde que la deuxième partie de l'audience publique aura lieu à compter du trois (3) mars, à la salle communautaire de Charlemagne, qui est située sur la rue St-Paul à Charlemagne.

3640 Et qu'au cours des prochaines semaines il y aura des avis publics, des communiqués, dans les journaux et aussi sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques, et sur le site Internet de la Commission.

Alors, j'appelle maintenant madame Diane Lacerte, s'il vous plaît.

3645 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Madame Lacerte.

3650 **Mme DIANE LACERTE :**

Madame la Présidente, Monsieur, bonsoir.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3655 Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, vos deux (2) questions.

3660

Mme DIANE LACERTE :

Oui. J'aimerais savoir s'il y a eu une caractérisation des sols qui prouve qu'il n'y a absolument aucuns métaux lourds sur le site.

3665

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller du côté de monsieur Viau là-dessus, et puis sur monsieur Mbaraga.

3670 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Ce que j'entends par la *caractérisation des sols*, ce sont des sols que l'on reçoit pour le matériel de recouvrement, ils doivent passer des... si c'est ça, si je comprends bien la question, il faut qu'ils passent des tests, des analyses, pour qu'ils soient en bas du *critère C*, qu'on appelle,

3675 de la politique, pour être utilisables pour notre matériel de recouvrement à notre terrain, sur notre site.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3680 Donc, pour les métaux lourds il y en aurait, mais dans les normes, c'est ce que vous êtes en train de nous dire là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3685 C'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. On va aller voir du côté du Ministère là-dessus.

3690

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente, c'est une exigence justement, du Ministère. Avant de prendre ces matériaux, les sols, pour les utiliser dans son site, il faut qu'ils soient caractérisés; c'est pour ça qu'il est obligé de le faire.

3695

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et quand on nous dit que s'ils sont acceptables, s'ils sont inférieurs au *critère C* là ça correspond à quoi comme usage? Qu'est-ce qu'on peut faire?

3700

M. JEAN MBARAGA :

Excusez, je n'ai pas apporté avec moi le Règlement sur les sols contaminés, je l'ai dans la boîte en arrière, je prends la question en délibéré, je vous répondrai ça tantôt.

3705

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

3710

Mme DIANE LACERTE :

J'aimerais apporter une précision, si vous permettez, Madame la Présidente, à ma question.

3715

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Très brève. Oui, précisez-la, oui.

Mme DIANE LACERTE :

3720

O.k. J'entendais monsieur le promoteur qui mentionnait les sols qui arrivent ou que vous recevez. Moi je parle également des sols existants, sur le site.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3725

Ah! On va aller voir ça. Alors le sol, la qualité du sol sur votre site.

M. JEAN-MARC VIAU :

3730

Monsieur Marron a expliqué tantôt, qu'il n'y a presque plus de sable sur la zone, donc on se retrouve au niveau de l'argile. Et puis il reste les deux (2) bandes de déchets, qu'il est prévu de retirer en cours d'exploitation.

3735

Puis les autres terrains sont des terrains boisés, ils n'ont pas été caractérisés, non, ils ne semblent pas avoir eu d'activité non plus.

Mme DIANE LACERTE :

Donc, si j'ai bien compris...

3740

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Est-ce à dire là-- je reviens à monsieur Mbaraga là-dessus -- ce qu'on comprend c'est que tout est conforme et à l'intérieur des normes, pour ce qui est des terrains, du sol sur le terrain?

3745

M. JEAN MBARAGA :

Je vais commencer, Madame la Présidente, si vous voulez bien, ma collègue en arrière, Marie-Josée Gauthier, elle a déjà son document, elle va répondre d'abord sur le fameux *critère C*, et puis on va revenir justement, sur l'analyse du sol du promoteur.

3750

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Tout à l'heure. Madame Gauthier.

3755

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

En fait, la politique s'applique pour la réutilisation de terrains contaminés. Donc quand on parle de *critères A, B, C*, sous *C*, c'est... entre *B* et *C* si vous voulez, c'est pour du commercial et du industriel.

3760

Donc, si on retrouvait ce type de sol-là sur un terrain, on pourrait y avoir cet usage-là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3765

D'accord. Mais ça c'était justement pour avoir une idée du type de contamination, pour relativiser l'idée de la contamination.

Maintenant, monsieur Mbaraga, vous vouliez y revenir ou c'est madame Gauthier?

3770

M. JEAN MBARAGA :

3775 Oui, c'est ça. Je voulais y revenir -- mais je dirais elle me vole les mots de la bouche --
c'est ça que j'allais dire justement, qu'en réalité, tant que ces sols ne sont pas déplacés pour aller
être réutilisés ailleurs, on n'exige pas qu'il y ait une caractérisation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3780 Voilà Et votre deuxième...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3785 Le type de sol qu'on accepte au site, est un type de sol sur lequel on pourrait avoir des
usages industriels ou commerciaux, donc?

Mme DIANE LACERTE :

3790 Donc il pourrait y avoir des métaux lourds parce qu'il y a une partie du sol qui n'a pas eu de
caractérisation, si j'ai bien compris?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

C'est exactement ça.

3795 **Mme DIANE LACERTE :**

C'est exact?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3800 C'est ça.

Mme DIANE LACERTE :

3805 O.k. Donc, possibilité de métaux lourds. Merci. Ça va pour la première question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième. Monsieur Viau, vous avez un complément?

3810

M. JEAN-MARC VIAU :

On n'a pas dit qu'il y avait une contamination aux métaux lourds sur nos terrains, sur la surface du sol. Il n'y a pas eu d'usage, au Nord, sur les terrains qui font partie de la demande d'expansion, et la partie qui est en opération et qui reçoit du sol, si elle est capable de recevoir ce type de résidus-là et sont restés là..

3815

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Il pourrait néanmoins, puisque les deux (2) bandes de déchets doivent encore être caractérisées, il se pourrait néanmoins qu'on en retrouve, c'est ça?

3820

M. JEAN-MARC VIAU :

Dans ce sens-là oui. Excusez-moi.

3825

Mme DIANE LACERTE :

Je parle de la surface du sol, on s'entend là? De la surface. Est-ce que vous avez des précisions additionnelles, monsieur le promoteur, à apporter en termes de surface du sol?

3830

M. JEAN-MARC VIAU :

Ç'a été une sablière qui était en opération làbas, et il n'y a pas eu d'autres usages que ça. Normalement, on ne retrouve pas de contamination sur une couche, non... qu'il n'y a pas eu d'usage. Il aurait fallu qu'il y ait un usage, un apport quelconque pour qu'il y ait une contamination.

3835

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3840 Alors, votre deuxième question. À moins, monsieur Haemmerli voulez-vous une précision?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Non, ça va. Ça va.

3845

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

3850 **Mme DIANE LACERTE :**

Je m'excuse, si vous permettez, Madame la Présidente, j'apprécierais obtenir un petit peu d'aide additionnelle de la part d'un spécialiste en la matière, s'il vous plaît, pour formuler plus clairement ma question. S'il

3855 vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Écoutez, ce que je vous suggère à ce moment-là lorsque nous reviendrons, allez vous réinscrire pour reposer la question.

3860

Mme DIANE LACERTE :

Oui. O.k. Parce que...

3865

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Là je vous demanderais votre deuxième question, s'il vous plaît.

3870 **Mme DIANE LACERTE :**

O.k. Parce que pour revenir toujours à cette question-là je n'ai pas l'impression qu'on a répondu adéquatement à ma question. Est-ce qu'il y a eu une caractérisation du sol en profondeur?

3875 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Si je peux essayer de répondre à la question.

3880 Ce que l'on a fait, on a fait un grand nombre de forages dans l'argile, et comme j'ai indiqué cet après-midi, sur des échantillons prélevés à six (6) mètres de profondeur, douze (12) mètres et dix-huit (18) mètres, on a fait des analyses de la qualité de l'eau interstitielles; c'est-à-dire qu'on a comprimé ces échantillons d'argile pour analyser les composés ioniques et certains métaux lourds qui étaient làdedans.

3885 Les concentrations qu'on a trouvées étaient extrêmement faibles; ce qui se comprend. Avec les explications que j'ai données cet après-midi, lorsqu'on a des métaux lourds au contact de l'argile, en général l'argile capte ces métaux par échange cationique et les insère dans sa structure.

3890 Donc, de ce point de vue-là s'il y avait eu des métaux lourds, on ne pourrait les trouver que très superficiellement. Donc, on n'a rien trouvé dans les échantillons en profondeur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Alors, c'était votre deuxième question madame Lacerte.

3895 **Mme DIANE LACERTE :**

C'était ma deuxième question?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3900

Bien, vous avez posé, à ma connaissance, deux (2) questions.

Mme DIANE LACERTE :

3905

Bien, c'est parce que pour moi, je voulais la reformuler pour être sûre d'obtenir la réponse dont j'avais besoin; s'il vous plaît, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3910

C'était la précision?

Mme DIANE LACERTE :

3915

Oui. Voilà

MADAME LA PRÉSIDENTE :

La dernière apportait la précision que vous souhaitiez là?

3920

Mme DIANE LACERTE :

Oui, voilà

3925

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Moi je vais en apporter une autre.

Mme DIANE LACERTE :

3930

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3935

Pour vous aider, cet après-midi cette question-là a été apportée, il y a des figures qui ont été présentées, qui vont être déposées, vous aurez toute cette information dans les documents déposés et dans les comptes rendus de cet après-midi.

Mme DIANE LACERTE :

3940

Merci. Et j'arrive à ma deuxième question, merci Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3945

Très bien. Merci.

Mme DIANE LACERTE :

3950

J'aimerais savoir s'il y a une assurance quant à s'il existe un risque au niveau de l'assèchement des terres glaises, lequel assèchement contribuerait à la formation de fissures qui entraîneraient l'écoulement du lixiviat?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3955

Du côté du promoteur, ça fait partie aussi des explications fournies au cours de l'après-midi, avec des tableaux. Mais si vous pouviez, peut-être comme tout à l'heure, faire une synthèse.

Mme DIANE LACERTE :

3960

Madame la Présidente, est-ce que je pourrais juste ajouter, s'il vous plaît, un commentaire à ma question. C'est parce que j'aimerais qu'on tienne compte qu'au niveau du sol, la terre bouge, ça fait comme un jeu de billes.

3965

Je voudrais savoir si, par rapport à ça, on a tenu compte de l'excavation, donc possibilité de fissures et tout ça?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3970

Madame Lacerte, vous parlez de fissures en dessous des cellules, qui permettraient au lixiviat de sortir...

Mme DIANE LACERTE :

Voilà C'est ça.

3975

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

... vers la nappe, c'est ça?

3980

Mme DIANE LACERTE :

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3985

Alors, c'est ça. Est-ce que c'est possible, à partir de ce que vous nous avez expliqué, de composition du sol, cet après-midi?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3990

J'ai compris qu'il y avait deux (2) questions: une (1) qui a trait à une fissuration, qui pourrait être associée à des problèmes de stabilité globale du talus d'argile.

3995

Dans l'étude qui a été faite, on a fait un grand nombre d'essais, justement pour déterminer les résistances de l'argile et calculer tous les aspects de stabilité; aussi bien en condition statique qu'en condition sismique; de manière à s'assurer qu'en tout temps, les talus d'excavation et les talus de déchets, après remplissage, seraient stables. Et donc, il n'y a pas de fissures à attendre.

4000

D'autre part, l'argile que l'on a est une argile que l'on appelle *ductile* dans notre jargon, mais en fait qui est un matériau qui va se comprimer en partie sous le poids des déchets, ce qui va aller encore dans le sens de diminuer une perméabilité qui est déjà très faible.

Donc, la question des fissures, en terme de stabilité, n'est pas un problème et a été examinée.

4005

Mme DIANE LACERTE :

Vous nous en donnez à ce moment-là l'assurance?

4010

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

En tant que géotechnicien, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4015

Merci beaucoup madame Lacerte.

Mme DIANE LACERTE :

4020

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

J'appelle monsieur François Gemme, s'il vous plaît.

4025

M. FRANÇOIS GEMME :

Bonsoir, Madame la Présidente.

4030

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Gemme. Vos deux (2) questions.

M. FRANÇOIS GEMME :

4035

Moi ce qui me préoccupe c'est la dispersion des biogaz, puis BFI semble beaucoup miser sur la section boisée au Nord et à l'Est du futur site d'enfouissement, pour diminuer la dispersion des biogaz vers Le Gardeur.

4040 Alors, je voudrais savoir si ces boisés appartiennent à BFI. Peut-être on peut s'aider de la carte?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4045 Est-ce qu'on pourrait remettre la carte pour que vous les identifiez, oui.

M. FRANÇOIS GEMME :

4050 Les boisés au Nord de l'agrandissement ici, puis à l'Est vers la piste de course, si on peut dire, en haut de la piste de course. Un petit peu plus haut. On disait ici et ici, ce qui appartient ici.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4055 Donc, de part et d'autre de la limite de MRC, au Nord de l'agrandissement prévu?

M. FRANÇOIS GEMME :

4060 Oui. Ce qu'on assure qui va éviter la dispersion des biogaz vers Le Gardeur, est-ce que ça appartient à BFI ces boisés-là?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4065 Ça c'est votre première question?

M. FRANÇOIS GEMME :

Oui.

4070 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Les boisés ici?

4075 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Non. Les boisés de part et d'autre de la limite de MRC, mais au Nord de l'agrandissement prévu?

4080 **M. DANIEL BOISVERT :**

Ici, c'est la limite de propriété de BFI. O.k. Donc vous allez avoir une bande boisée qui va demeurer ici. Si on parle d'ici, puis si on parle de là on n'est plus chez BFI, on n'a pas de contrôle sur les activités de déboisement.

4085 Par contre on sait, on a vu hier, ou avant-hier, que la municipalité, les municipalités ont parlé de règlements, là il faudrait qu'on nous éclaire peut-être plus là-dessus.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4090 Hier, vous trouverez dans les comptes rendus d'hier, ou on peut retourner brièvement aux deux (2) MRC, qui nous ont expliqué qu'ils avaient prévu ou qu'ils prévoyaient, des règlements pour empêcher les coupes à blanc dans ces parties du territoire, dans les affectations forestières autour du lieu d'enfouissement.

4095 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous connaissez les voisins que vous avez au Nord, au Nord-Est et à l'Est?

4100 **M. HECTOR CHAMBERLAND :**

On ne les connaît pas tous, on en connaît quelques-uns mais, pas tous.

M. FRANÇOIS GEMME :

4105 Puis il n'y a aucun contrôle qui peut être effectué, parce que les boisés ne vous appartiennent pas, sinon que par la réglementation de la MRC?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4110 C'est ce que je viens de vous dire, oui, exactement. C'est ce que vous allez retrouver dans les verbatim de la réunion, je pense d'hier après-midi.

M. FRANÇOIS GEMME :

4115 J'étais présent hier après-midi, lorsque la MRC Des Moulins...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Lorsque ç'a été dit.

4120

M. FRANÇOIS GEMME :

4125 ... a mentionné que les coupes à blanc, du côté Des Moulins, étaient interdites. Par contre, en début d'assemblée, on indiquait une portion près du Quintal, qui était en train d'être bûchée par BFI; c'est les promoteurs tantôt, qui ont montré ça; puis la réglementation ne le permet même pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous nous dire de quoi il en retourne, monsieur?

4130

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est ça. On est dans la zone, dans le zonage *extraction*, ça fait qu'on avait le droit de tirer les... dans ce zonage-là de sortir des arbres.

4135

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'on peut aller vérifier auprès de la MRC? Pouvez-vous vous identifier et répondre pour les transcriptions, s'il vous plaît?

4140

M. DANIEL PILON :

Daniel Pilon, MRC Des Moulins. Dans la partie extraction, effectivement, la coupe de bois est permise. C'est des boisés qui n'ont aucune valeur écologique.

4145

Et dans l'affectation du territoire dont monsieur parlait tantôt, au niveau du propriétaire, il n'y a pas de coupe à blanc qui est permise dans la réglementation de la MRC, qui devrait être incluse dans la réglementation municipale, suite à l'approbation des certificats et permis, l'approbation des plans d'urbanisme.

4150

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre deuxième question monsieur Gemme.

4155

M. FRANÇOIS GEMME :

Oui. Je voudrais savoir si la MRC Des Moulins, dans son nouveau schéma révisé, permet l'extraction de sable dans la zone agroforestière que l'on a désignée sur la carte?

4160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Pilon.

M. FRANÇOIS GEMME :

4165

Je peux la repointer à nouveau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4170

Oui. Pourriez-vous nous montrer ce que vous voulez...

M. FRANÇOIS GEMME :

4175

Ici environ là dans ce secteur là ici. Est-ce que l'extraction de sable est permise par la MRC Des Moulins dans cette section?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4180

Monsieur Pilon est en train de vérifier.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4185

Alors, pour le bénéfice de la transcription, on parle du secteur boisé qui est situé immédiatement au Nord de l'agrandissement proposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4190

De l'autre côté de la zone. Alors, monsieur Pilon.

M. DANIEL PILON :

4195

Est-ce que je peux prendre plus qu'une minute pour vérifier, pour donner une réponse plus précise? À mon avis, non là mais je veux juste vérifier pour être bien sûr.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et vous nous revenez dans les prochaines minutes?

4200

M. DANIEL PILON :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4205

Alors monsieur Gemme, aussitôt que la réponse nous arrivera... On peut continuer avec un de vos concitoyens.

4210

Alors, j'appelle monsieur Richard Henri. Et quand monsieur Pilon sera disponible, aura sa réponse, nous vous reviendrons. Monsieur Richard Henri, s'il vous plaît.

M. RICHARD HENRI :

4215

Bonjour, Madame la Présidente. Ma question est au sujet des problèmes avec les goélands. On a parlé du bétail tantôt, mais on n'a jamais parlé des études qui ont été faites par des biologistes, au sujet d'une revue spécialisée, et puis qui portaient sur les poissons contaminés par la fiente de goélands, alentour des aires de nidification.

4220

J'aimerais ça avoir plus de détails là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous parlez, l'aire de nidification est sur l'Île Deslauriers?

4225

M. RICHARD HENRI :

C'est ça, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4230

Quel rapport voyez-vous avec...?

M. RICHARD HENRI :

4235 Bien, à cause de la surpopulation, les fientes de goélands avec les...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À la suite...

4240

M. RICHARD HENRI :

... les contaminants, vu que les poissons sont directement liés avec ces excréments-là il y aurait des séquelles au niveau des poissons là-dessus.

4245

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Étant donné l'heure, on ne pourra pas rappeler monsieur Quessy, mais ce qu'on va faire, on va prendre la question, on va lui adresser, et on va lui demander une réponse très rapide là qu'on va déposer dans les Centres de documentation.

4250

M. RICHARD HENRI :

Pas de problème.

4255

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parce que c'est lui qui peut répondre pour ce qui est du centre de nidification. Donc, est-ce que vous aviez une (1) autre question?

4260

M. RICHARD HENRI :

Oui.

4265

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pardon. Un instant. Vous vouliez...?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4270

Oui. Juste avant, pouvez-vous, pour qu'on soit bien sûr de l'avoir pris comme il faut, répéter votre question, la première?

M. RICHARD HENRI :

4275

Moi j'ai besoin, il y a eu une étude qui a été portée par des biologistes, au niveau d'une publication, dans une revue spécialisée, qui disait que la surpopulation de goélands alentour de l'Île Deslauriers, Desrosiers, provoquait une surpopulation de coliformes qui endommageait l'écosystème des poissons.

4280

Et puis que même qu'il y avait des séquelles au niveau des poissons à ces endroits-là spécifiquement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4285

Et vous le connaissez cet article?

M. RICHARD HENRI :

4290

Bien, c'est justement là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Vous avez entendu parler et vous voudriez?

4295

M. RICHARD HENRI :

Je l'ai lu voilà peut-être quatre (4), cinq (5) ans, puis ça me revient.

4300 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et làvous voulez...

M. RICHARD HENRI :

4305

Bien là il y a des spécialistes, ils devraient être capable de m'éclaircir là-dessus quand même.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4310

... savoir s'il y a du nouveau?

M. RICHARD HENRI :

4315

Bien, savoir si c'est vrai puis si c'est dû vraiment à la surpopulation. Là c'est des conséquences directes là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4320

Bon bien d'accord.

M. RICHARD HENRI :

4325

Je voudrais avoir une réponse là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va écrire àmonsieur...

4330

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

On va demander à monsieur Quessy, puis on va déposer la réponse aussitôt que possible.

4335 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Quessy et Brousseau, oui. Alors, votre deuxième question.

4340 **M. RICHARD HENRI :**

Bien, la deuxième question c'est bien simple là c'est: à l'étape où est-ce qu'on est rendu, il y a-tu quelque chose qui pourrait empêcher l'agrandissement du décret ou... du projet de BFI?

4345 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Mbaraga.

4350 **M. JEAN MBARAGA :**

Ça c'est une question disons, posée à l'envers, parce que nous autres, on analyse, nous sommes ici pour analyser le projet du promoteur. On n'est pas ici pour, déjà essayer de savoir qu'est-ce qu'on peut faire pour bloquer le projet ou pour ne pas autoriser le projet du promoteur; ce n'est pas ça qu'on fait actuellement.

4355

On analyse le projet du promoteur et puis on prendra des idées, puis le rapport de la Commission, et puis on fera une recommandation au ministre, qui fera une recommandation au Conseil des ministres.

4360 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et le Conseil des ministres prendra la décision d'autoriser ou de refuser, comme vous l'expliquiez hier; totalement, en partie ou sous conditions.

4365 **M. RICHARD HENRI :**

De toute façon, ça c'est appelé pratiquement à se faire. Si le projet n'est pas acceptable, vous allez décréter là-dessus, puis vous allez lui donner trois (3), quatre (4) ans; pendant ce temps-là nous autres on paye pour là

4370

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est une décision qui fait suite, vous pourrez... De toute façon, vous allez nous donner votre commentaire, votre expression d'opinion dans votre mémoire en deuxième partie, la Commission va faire rapport au Gouvernement, et c'est au Gouvernement de décider par la suite.

4375

M. RICHARD HENRI :

Merci.

4380

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pilon, est-ce que vous avez trouvé votre information?

4385

M. DANIEL PILON :

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4390

Monsieur Gemme, oui. Voilà

M. DANIEL PILON :

4395

Merci pour votre patience. J'ai vérifié dans les deux (2) zones, agroforestière ou forestière, ces affectations-là avec la grille de compatibilité qui est prévue au Règlement de schéma, les activités d'extraction ne seront pas permises.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4400

Et ces terrains, présentement, ce n'est pas la propriété de la sablière. Est-ce que vous savez qui est le... Vous ne savez pas non plus?

M. DANIEL PILON :

4405

Aucune espèce d'idée qui est propriétaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4410

Donc, c'est zone forestière, c'est ce qu'on comprend bien?

M. DANIEL PILON :

4415

Oui. Oui, des zones forestières où les activités d'extraction ne sont pas permises.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà

4420

M. DANIEL PILON :

À moins que quelqu'un ait un permis en bonne et due forme pour l'exploitation d'une sablière ou d'une carrière là. Mais, à mon avis, je ne pense pas qu'il y en ait dans le secteur.

4425

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Alors, merci beaucoup.

M. FRANÇOIS GEMME :

4430

Madame la Présidente, je peux répondre à votre question, si on reverrait la carte de nouveau. Il y a toujours des terres qui appartiennent à la sablière dans la zone où je vous ai montré précédemment.

4435 Personnellement, moi j'ai un petit lot boisé, parallèlement à la ligne Nord de BFI là dans le fond, à peu près à cinq (5) ou six cents (600) pieds de la ligne de BFI.

4440 Puis, avant moi et après moi, il y a la sablière qui possède des lots boisés, plusieurs lots boisés de chaque côté. C'est donc dire qu'il n'y aura pas d'extraction de sable, même si ces terrains-là appartiennent à la sablière.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4445 C'est ce que nous comprenons de la réponse de monsieur...

M. FRANÇOIS GEMME :

Donc, la zone filtre restera intacte.

4450 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que nous comprenons de ce que monsieur Pilon vient de nous dire.

M. DANIEL PILON :

4455 À moins que le promoteur, qui est propriétaire de la carrière, ait une autorisation pour continuer l'extraction. Mais ça, ça ne relève pas de la MRC.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4460 Bien, ça relèverait de qui là?

M. DANIEL PILON :

4465 Nous on fait une affectation du territoire pour permettre certaines compatibilités. Nous on considère qu'un boisé, s'il y a du sable, ne devrait pas être extrait. Mais si le ministère de l'Environnement a émis un permis en bonne et due forme, pour une sablière ou une carrière dans ce secteur-là puis que le propriétaire a commencé l'exploitation antérieurement, on ne peut pas mettre fin à des droits acquis.

4470

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que le ministère de l'Environnement accorderait un tel permis si cette activité allait à l'encontre de l'affectation du chemin d'aménagement?

4475

M. DANIEL PILON :

Ça pourrait arriver.

4480

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Mbaraga?

M. JEAN MBARAGA :

4485

Non, Monsieur le Commissaire.

M. DANIEL PILON :

4490

Bien là..

M. JEAN MBARAGA :

4495

On exige toujours, avant d'émettre un certificat d'autorisation, la compatibilité avec le Schéma d'aménagement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

4500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup.

4505

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Madame Gauthier veut ajouter quelque chose.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4510

Madame Gauthier.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

4515

En fait, lorsqu'on délivre un certificat d'autorisation, la municipalité doit attester que tous ses règlements sont respectés, pas uniquement le Règlement de zonage. Tous les règlements municipaux doivent être respectés pour que le ministère de l'Environnement puisse délivrer un certificat d'autorisation.

4520

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ce qui impliquerait que si vous le faisiez, que la MRC aurait dû changer l'affectation et la Municipalité son Règlement de zonage municipal?

4525

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Si demain matin on avait une demande, le promoteur doit nous fournir une attestation municipale à l'effet que tous les règlements sont respectés. Donc, si la réglementation municipale, comme le dit monsieur, est de ne pas pouvoir extraire, il ne pourrait pas fournir cette attestation là

4530

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup madame Gauthier, monsieur Pilon, monsieur Mbaraga. Merci monsieur Gemme.

4535

M. FRANÇOIS GEMME :

Est-ce que je pourrais demander le dépôt des documents?

4540

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Le dépôt du document de monsieur Pilon. Bien, monsieur Pilon, ce que vous avez consulté?

4545

M. DANIEL PILON :

Tout est déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4550

C'est déposé.

M. FRANÇOIS GEMME :

4555

Non, c'était concernant la fuite des capteurs, le problème qu'on avait hier. Moi je crois...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4560

Je vais demander...

M. FRANÇOIS GEMME :

La pression positive et négative là du capteur.

4565

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, alors nous allons demander tous les documents manquants, je vais faire l'appel dès demain là-dessus.

4570

M. FRANÇOIS GEMME :

C'est parce que je ne l'ai pas vu passer.

4575

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, demain soir en début de soirée.

M. FRANÇOIS GEMME :

4580

Je fais la demande de dépôt d'un document. J'aimerais ça qu'on puisse déposer, que le promoteur puisse déposer les registres d'alarme ou de chartes graphiques de fonctionnement de la station de pompage.

4585

Si la station de pompage était arrêtée, il n'est plus question de vacuum, c'est peut-être une fuite qu'il y avait à la centrale.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4590

Est-ce que ces documents-là sont disponibles?

M. FRANÇOIS GEMME :

Ça pourrait être une façon de régler le problème de fuite du capteur?

4595

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est possible d'avoir les coupes de vacuum pour les journées qu'il a été là je pourrais les fournir demain.

4600

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Merci, monsieur Gemme. J'appelle maintenant monsieur Richard Bernaquez.

4605

Monsieur Bernaquez, vos deux (2) questions.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4610

Oui, bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

4615

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame, peut-être la question a-t-elle déjà été formulée, je n'étais pas présent, vous me le direz.

4620

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va aller fouiller ça, on vous le dira. Oui, oui.

4625

M. RICHARD BERNAQUEZ :

D'accord. D'accord. Cela étant dit, il y a certaines certitudes qui ont été avancées à la Commission, que ce sont les promoteurs qui, dû au marché, fixent les prix, fixent la concurrence.

4630 Les municipalités, de par leur demande de prix pour le ramassage des déchets dans leur
municipalité, ça se peut qu'une ville comme Le Gardeur, qui est tout près de Lachenaie, la firme qui
ramasse les déchets véhicule jusqu'à Joliette. Ça a été démontré devant la Commission.

4635 Connaissant tous ces faits, est-ce qu'au ministère de l'Environnement on a déjà regardé la
possibilité de nationaliser les rebuts au Québec pour contrer ça?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Mbaraga.

4640

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente. Dans la Commission, dont j'ai cité, je pense, à plusieurs
reprises la Commission présidée par le BAPE sur la gestion des déchets, cette question là a été
4645 étudiée, et la position du Gouvernement c'est: non, on ne nationalise pas tous les lieux
d'enfouissement sanitaire publics.

Mais par contre, par contre, s'il y a une municipalité qui veut s'entendre avec le promoteur
pour acheter son site, ça, encore une fois, c'est une question de négociations.

4650

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, monsieur Bernaquez.

4655

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Oui. J'y arrive. Merci. C'est au sujet de la faune. Vous pourrez peut-être l'adresser puis
on...

D'accord?

4660

On se souvient de la maladie de la vache folle, puis encore une fois, si ç'a été adressé, vous me le direz. On se souvient de la maladie de la vache folle en Europe. On entend dire qu'aux États-Unis, il y a certaines contrées qui seraient peut-être infectées, et on entend dire aussi que, toute la population des boisés de certains états, on se débarrasserait des chevreuils. On entend

4665 dire.

Sachant que la population de cerfs de Lachenaie, près du site d'enfouissement, est grandissante, sachant aussi que toutes sortes de matières arrivent au site, est-ce qu'il y aurait une possibilité ou une plus grande... puis sachant aussi, que les cerfs ne connaissent pas les limites de propriété puis qu'ils sont en contact avec les déchets, est-ce qu'il y a une possibilité que cela pourrait se produire?

4670

Et si oui, est-ce que la possibilité est plus grande dû au fait que le site va devenir huit (8) fois plus grand?

4675

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais vous référez spécifiquement à la maladie de la vache folle, c'est ça?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4680

Définitivement. Définitivement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4685

Bon. Alors, on va peut-être commencer par demander au promoteur s'il a l'autorisation de recevoir des cadavres d'animaux au site?

M. JEAN-MARC VIAU :

4690

Je dirais oui, et c'est une exigence qui a été demandée, on a eu une directive de la part du ministère de l'Environnement aussi là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4695

Est-ce qu'on peut avoir plus de détails sur cette autorisation pour les carcasses d'animaux?

M. JEAN MBARAGA :

4700

Oui. Monsieur Michel ici, va répondre à votre question.

M. MICHEL BOURRET :

4705

Il y a certaines catégories d'animaux qui peuvent être envoyées au lieu d'enfouissement: on parle des animaux de compagnie, des animaux sauvages qui sont ramassés sur le bord des routes.

4710

Cependant, les carcasses d'animaux qui proviennent de l'abattage de troupeaux, ce qui est les animaux d'élevage, ne peuvent pas être reçus à un lieu d'enfouissement sanitaire, sauf pour certaines exceptions, dont les ovins et les caprins.

4715

Et c'est la réglementation du MAPAC qui régit l'élimination de ces animaux-là. Et dans certaines circonstances exceptionnelles, dans le cas de cas de maladie ou d'ordre d'abattage de troupeaux pour des causes de maladie ou pour une cause semblable...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Comme la tremblante du mouton, des choses comme ça là?

4720

M. MICHEL BOURRET :

... -- c'est ça -- à ce moment-là le ministère de l'Agriculture, le MAPAC, peut décréter des mesures spéciales.

4725

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Bien sûr, monsieur Haemmerli le dira tout à l'heure, on va envoyer des questions au MAPAC là-dessus, mais est-ce qu'à votre connaissance la quantité serait limitée?

4730 **M. JEAN MBARAGA :**

Excusez, Madame la Présidente. Si on peut rajouter justement, les animaux dont les carcasses sont gérées par le ministère de l'Agriculture, ils sont envoyés chez des équarrisseurs, l'équarrissage des carcasses d'animaux là

4735

Ce qui s'est passé dans le cas que vous évoquez, c'est que justement les équarrisseurs n'avaient plus d'espace pour pouvoir justement, le faire, là on les a envoyés dans les lieux d'enfouissement sanitaire.

4740

Est-ce qu'il attire le nombre qui est déjà prédéterminé à être reçu dans le lieu d'enfouissement sanitaire? La réponse est non.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4745

Est-ce que de telles autorisations délivrées par le MAPAC, ou de tels arrivages, ont lieu à votre lieu d'enfouissement?

M. JEAN-MARC VIAU :

4750

Oui, il y en a eu. Je pense que, bien, on en a parlé même dans notre Comité de vigilance, parce que, c'est sûr, ça cause des problèmes d'odeurs. Nous on les met en tranchée puis on les referme tout de suite, c'est la seule façon pour nous de contrôler les odeurs.

4755

Il y a eu une procédure qui a été faite entre le ministère de l'Environnement et le MAPAC, je ne sais pas si elle est définitive, mais je ne sais pas si elle est terminée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Mbaraga?

4760

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente, c'était pour un cas particulier ce que je viens de vous évoquer. C'est parce que les infrastructures qui traitaient ces carcasses-là ne pouvaient plus les recevoir. C'est pour ça qu'on avait fait ce protocole-là

4765

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et ça concernait des quantités de quel ordre de grandeur?

4770

M. JEAN MBARAGA :

Là je ne me rappelle pas, je pense que c'était... le montant, mais je ne me rappelle pas la quantité exacte.

4775

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pouvez vérifier et nous revenir avec ça?

4780

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Monsieur le Commissaire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4785

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4790

Et de plus, monsieur Bernaquez, on enverra une question au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation là-dessus.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4795 Sur la possibilité d'enfouir, et vous, votre préoccupation c'est sur la possibilité que ça entraîne des effets sur les populations animales environnantes. C'est ça que vous voulez savoir?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4800 Oui, mais la question était beaucoup plus simple que ça, c'était un oui ou un non. Je remercie beaucoup les gens qui ont intervenu.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4805 Alors, c'est oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4810 C'est oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4815 C'est oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Ça fait qu'on a un risque plus grand dû au site d'enfouissement.

4820 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4825

Et puis moi, je voudrais juste, là on a parlé des carcasses animales, mais moi je pensais que la maladie de la vache folle c'était une question de céréales et tout ça. Ça se peut aussi?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4830

Écoutez, sur le risque puis sur le mécanisme là on va se renseigner. On va prendre votre question puis on va aller au MAPAC avec, et puis on vous reviendra.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4835

O.k. Puis, monsieur du ministère de la Santé peut-il se prononcer sur ce sujet?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4840

Ah bien, on peut lui poser la question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4845

On peut lui poser.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

S'il vous plaît. Merci.

4850

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il ne semble pas...

Dr MARCEL BÉLANGER :

4855

On est tout disposé à se relancer la balle, mais on ne sait pas du tout quoi répondre.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4860 Alors, on va aller voir au MAPAC.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4865 Le risque est très grand, parce qu'il n'y a pas grand monde qui connaît. Merci, madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va envoyer au ministère de l'Agriculture.

4870

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Merci beaucoup, madame.

4875

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et finalement monsieur Karel Ménard, s'il vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4880

Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

4885

Bonsoir Madame Gallichan. Bonsoir Monsieur Haemmerli. J'ai une question qui concerne peut-être là les sous, si on veut, qui vont être générés par les activités d'enfouissement de la compagnie. Ça s'adresse plutôt, peut-être au monde municipal.

4890

Je vais peut-être être très réducteur dans mes propos, parce qu'on n'a pas beaucoup d'information, donc corrigez-moi amplement si ça le mérite.

Le prix affiché est de trente-sept dollars (37,00 \$) la tonne. On parle de quarante millions (40 M) de tonnes. O.k. On fait un calcul, grosso modo, ça donne un point cinq milliards de dollars (1,5 G \$); un chiffre d'affaires global sur la durée de vie du site, un point cinq milliards (1.5 G).

4895

Là-dessus il y a les opérations, il y a l'amortissement, le coût des infrastructures. Je vais être généreux, je vais donner cinq cent millions (500 M) O.k.? Ce n'est pas le Centre des Congrès, ce n'est pas un Stade Olympique mais, je donne quand même cinq cent millions de dollars (500 M \$).

4900

Donc, sur un point cinq milliards (1.5 G) de chiffre d'affaires, il y a cinq cent millions (500 M) qui servent à payer les faux frais et l'amortissement, les infrastructures, les employés, et il y a un milliard (1 G) qui irait en marge bénéficiaire. O.k.

4905

Donc, pour une municipalité, je réduis là mais pour une municipalité, mettons qu'il y a juste une municipalité qui utilise ce site là pendant vingt-cinq (25) ans, et qui met quarante millions (40 M) de tonnes de déchets, ça revient à dire que la municipalité, pour chaque cent dollars (100,00 \$) qu'elle va investir, qu'elle va dépenser, juste pour les coûts d'enfouissement, il y a trente-trois dollars (33,00 \$) qui vont servir à payer les coûts d'enfouissement en tant que tel, et soixante-dix dollars (70,00 \$) qui vont payer la marge bénéficiaire de la compagnie.

4910

Est-ce que c'est une façon de faire du monde municipal de payer une marge bénéficiaire aussi grande que ça?

4915

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et à qui voulez-vous qu'on adresse cette question?

M. KAREL MÉNARD :

4920

Au monde municipal, CMM, ou peut-être si le promoteur veut me corriger, me donner plus d'informations, plus de chiffres.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4925

Alors, on va peut-être commencer par monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

4930

Si j'ai bien compris la question, on présente un espèce de bilan financier hypothétique spéculatif. Moi je ne peux pas garantir que ce soit trente-sept dollars (37,00 \$) la tonne par quarante millions (40 M) de tonnes.

4935

Je n'ai aucune idée si c'est cinq cents millions (500 M) qui est le coût d'opération, et si ça dégage un milliard (1 G) de profits.

Alors, je ne pense pas que je puisse répondre quelque chose de logique là-dessus là. C'est une spéculation, quoi.

4940

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut aller voir du côté du promoteur là-dessus?

4945

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, ce que je peux dire c'est qu'on est une société cotée à la Bourse, nos rapports financiers sont disponibles, ils pourront juste aller voir, c'est public.

4950

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors monsieur Ménard, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. KAREL MÉNARD :

4955

Bon. Ce n'était pas... en tout cas. Est-ce que les rapports financiers de la compagnie BFI peuvent être déposés dans le cadre de ces audiences-là vu qu'elle est cotée à la bourse, ça nous évitera de les chercher?

4960 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça peut? Oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

4965

Oui, certainement. Excusez, peut-être pas demain, on va aller les rechercher.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4970

Si vous ne pouvez pas les déposer demain, mais, vous pouvez nous les déposer en tout début de semaine prochaine pour que nous les rendions disponibles? Possible?

M. JEAN-MARC VIAU :

4975

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4980

M. KAREL MÉNARD :

Pas le deux (02) mars, s'il vous plaît.

4985

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non, la semaine prochaine.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4990

Nous ferons vigilance.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4995

Votre deuxième question, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

5000

Oui, oui. Je ne suis pas biologiste de formation, mais j'ai trouvé ça dans le résumé de l'étude d'impact à la page 39, je vais lire, c'est une citation. J'ai abrégé peut-être des parties inutiles si on veut là à la compréhension de la question.

Ces travaux...

Les travaux d'excavation d'enfouissement.

5005

Ces travaux entraîneront une perte d'habitat potentiel, cependant, les individus touchés...

On parle de la faune.

... cependant, les individus touchés pourront profiter d'autres habitats sur le site, offrant de meilleurs...

5010

Pardon.

Cependant, les individus touchés pourront profiter de d'autres habitats sur le site, offrant des milieux plus homogènes, de plus grande superficie et de qualité supérieure.

5015

Ma question, en n'étant pas biologiste, c'est peut-être naïf mais, comment un dépotoir peut offrir des milieux de vie, pour les animaux, de qualité supérieure que ce qu'offre la nature?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5020

Pourriez-vous nous répéter la page de l'Étude d'impacts?

M. KAREL MÉNARD :

Page 39. C'est le résumé de l'Étude d'impacts.

5025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Dans le résumé?

5030

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5035

Alors, on va aller du côté de monsieur Viau. Et j'informe tout de suite monsieur Mbaraga que nous reviendrons vers lui.

M. JEAN-MARC VIAU :

5040

Je vais laisser la parole à monsieur Daniel Boisvert, qui a compilé l'Étude d'impact.

M. DANIEL BOISVERT :

5045

Je vais prendre juste une minute pour lire le passage vous le situer dans le contexte, puis je vous reviendrai avec la réponse.

Oui. Si on lit le paragraphe en question, on ne réfère pas uniquement à la propriété de BFI, parce qu'on dit:

5050

Cependant, les individus touchés pourront profiter de la présence de d'autres habitats sur le site...

On parlait des fossés, d'accord, du fossé périphérique, des étangs de rétention des eaux de surface, les milieux aquatiques, et autour du site: les boisés, les champs agricoles, les étangs:

5055

... offrant des milieux plus homogènes...

On l'a vu tantôt sur la carte là les grands massifs.

... de plus grande superficie de qualité supérieure.

5060

Parce qu'actuellement on a vu aussi, à l'intérieur du site, que les espaces sont comme un peu déstructurés avec la présence d'anciennes sablières.

En fait, c'est ça là que ça dit.

5065

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais monsieur, excusez-moi, monsieur Boisvert.

M. DANIEL BOISVERT :

5070

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5075

Je pense que ce que monsieur Ménard veut faire valoir c'est que ces habitats déstructurés, peut-être, constituent néanmoins des habitats, et que les activités du projet constituent une perte nette d'habitat.

5080

Et à cet égard, il s'interroge sur la qualification de *négligeable* que vous accordez à l'impact, alors que ça correspond... c'est sûr qu'il y a des habitats autour, mais celui-là il est perdu.

M. DANIEL BOISVERT :

5085

Oui. Mais, en étant situé sur une ancienne sablière, sachant que le Ministère vise à restaurer les sablières parce qu'on les considère de peu d'intérêt, on ne peut pas dire que ce sont des habitats... si d'emblée le Ministère souhaite restaurer ces lieux-là si c'était un bon habitat à la base, on ne songerait pas à faire de la restauration.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5090

Alors, je vais aller voir le ministère de l'Environnement.

M. JEAN MBARAGA :

5095

Oui, Monsieur le Commissaire. En réalité, si j'ai très bien compris la citation -- parce que je n'ai pas l'étude d'impact devant moi -- le lieu d'enfouissement sanitaire en tant que tel, autrement dit la partie où vont être situés les déchets, ce n'est pas un milieu propice justement, pour la vie faunique, du moins pendant l'exploitation.

5100

Donc, si, pendant le creusage, ces animaux-là sont, je dirais chassés, sont éloignés de leur site, ils vont trouver presque le même milieu où ils étaient avant, aux alentours. C'est pour ça qu'on n'y a pas attaché tellement d'importance.

5105

Autre chose que je peux mentionner ici, c'est que dans ce boisé-là ce n'est pas un milieu exceptionnel.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5110

C'est la réponse, monsieur Ménard.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup.

5115

M. KAREL MÉNARD :

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5120

Alors, nous allons maintenant ajourner nos travaux jusqu'à demain treize heures trente (13 h 30). Alors, bonne fin de soirée à chacun et merci à tous et à toutes.

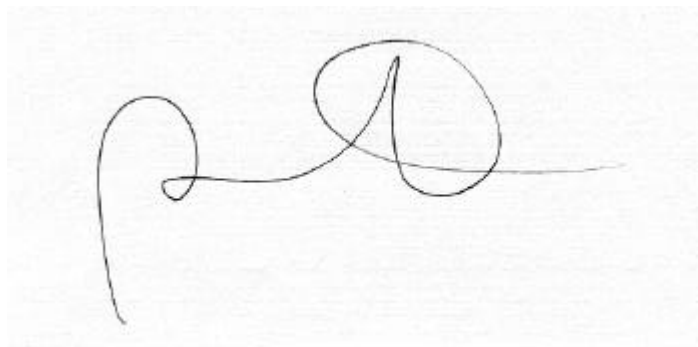
-- À 23 h 00, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE AU LENDEMAIN

5125

Je, soussignée, **ANN MONTPETIT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5130

Et j'ai signé,

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is cursive and stylized, starting with a large loop on the left, followed by a horizontal line, and ending with a large loop on the right.

5135

ANN MONTPETIT

Sténographe officielle

5140